

RAPPORT DE GESTION SECHE ENVIRONNEMENT

Sommaire

1	RAPPORT DE GESTION	2
1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016	2
1.2	DEROULEMENT DE L'EXERCICE	5
1.2.1	<i>Activité en 2016</i>	5
1.2.2	<i>Structure du bilan</i>	14
1.3	STRUCTURE DU GROUPE.....	16
1.3.1	<i>Société mère Séché Environnement SA</i>	16
1.3.2	<i>Filiales et participations</i>	17
1.3.3	<i>Frais de Recherche et Développement</i>	17
1.3.4	<i>Subventions</i>	18
1.3.5	<i>Organigramme</i>	19
1.4	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	20
1.5	FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	20
1.6	EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES 2017	20
1.6.1	<i>Evénements récents</i>	20
1.6.2	<i>Perspectives 2017</i>	21
1.7	PARTIES PRENANTES.....	22
1.7.1	<i>Actionnariat et évolution du capital</i>	22
1.7.2	<i>Vie boursière de l'action Séché Environnement</i>	28
1.7.3	<i>Composition du Conseil d'administration</i>	29
1.7.4	<i>Informations sur les administrateurs</i>	29
1.7.5	<i>Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement</i>	34
1.7.6	<i>Conflits d'intérêts</i>	36
1.8	AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT	37
1.8.1	<i>Proposition d'affectation du résultat</i>	37
1.8.2	<i>Dividendes</i>	37
1.9	CONVENTIONS REGLEMENTEES	37
1.10	DONNEES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	38
1.10.1	<i>Note méthodologique</i>	38
1.10.2	<i>Informations sociales</i>	48
1.10.3	<i>Informations environnementales</i>	61
1.10.4	<i>Engagements sociétaux</i>	79

1 Rapport de gestion

1.1 Faits marquants de l'exercice 2016

Acteur majeur de la valorisation et du traitement de déchets en France, Séché Environnement a poursuivi activement en 2016 sa stratégie de croissance interne et externe sur les marchés des déchets.

Le Groupe a maintenu une politique d'investissements industriels soutenus, destinés à accroître certaines de ses capacités dans son cœur de métier, la valorisation et le traitement des déchets, à s'implanter de nouveaux marchés prometteurs et également à améliorer la productivité de ses outils.

En termes de gouvernance, le renforcement au capital de l'actionnariat de concert a permis à la famille fondatrice de franchir le seuil des 50% d'actions détenues, confortant l'indépendance de la société.

Poursuite de la stratégie de croissance sur les marchés à forte valeur ajoutée et des investissements industriels sur les outils techniques de valorisation et de traitement de déchets

En 2016, Séché Environnement a maintenu sa politique d'investissements soutenus mais ciblés sur des outils destinés à accentuer sa présence et sa différenciation concurrentielle sur les marchés de déchets dangereux et non dangereux.

Séché Environnement a ainsi déployé une nouvelle offre relative aux marchés de l'urgence environnementale « Séché Urgences Interventions » (SUI), à travers sa filiale Triadis Services pour répondre aux attentes des clientèles industrielles, des collectivités comme des Pouvoirs Publics en matière de solutions d'urgence environnementale. SUI a particulièrement démontré la pertinence de son offre et son efficacité, en intervenant avec succès sur des problématiques majeures de pollution aux hydrocarbures causées par les inondations qui ont touché l'est de la France en mai et juin 2016.

Sur le marché des Déchets Dangereux Diffus (DDD), Séché Environnement a accru ses capacités en créant, sur son site de Salaise-sur-Sanne, une nouvelle plate-forme, « Salaise 4 », dédiée au tri et regroupement de cette typologie de déchets. Parfaitement complémentaire des installations de traitement de déchets dangereux du site, cette plateforme étend les capacités commerciales du Groupe sur ce marché en région Rhône-Alpes et conforte l'approvisionnement des incinérateurs de ce type de déchets dans une approche de traçabilité et de conformité de prise en charge règlementaire accrues.

Sur les marchés des déchets non dangereux, Séché Environnement a conforté sa stratégie de développement de savoir-faire de pointe en matière d'écologie territoriale et d'économie circulaire avec l'inauguration, en début d'année, de son nouveau centre de tri sur son site de Changé.

En matière de valorisation énergétique des déchets non dangereux, Séché Environnement a réalisé une partie importante des investissements nécessaires à la mise en œuvre du contrat de fourniture d'énergie pour le réseau de chaleur de l'agglomération lavalloise (contrat LEN). Ce contrat prévoit la fourniture, sur une durée de 20 ans, d'énergie issue d'un combustible solide de récupération (CSR) produit par Séché Environnement à partir du gisement de déchets à fort potentiel énergétique issus

de la collecte municipale. Ces investissements ont permis la mise en place des infrastructures nécessaires à la production d'énergie (chaudière, conduites ...) et se poursuivront en 2017 en vue d'un démarrage du contrat prévu courant 2018. Ce contrat, conclu courant 2015 pour un montant de 40 M€ sur 20 ans, représente une réussite technique emblématique car reproductible, de valorisation des refus de tri sous forme de pouvoir calorifique et constitue une première mondiale en matière d'économie circulaire au service des collectivités.

Réalisation d'investissements de productivité sur les outils existants

En 2016, le Groupe a pratiqué des investissements de productivité comme la mise en place d'un ORC (« cycle organique de Rankin ») sur son site de Trédi-Strasbourg qui permettra d'optimiser l'efficacité énergétique de cet outil.

De même, sur son site de Salaise-sur-Sanne, Séché Environnement a investi dans la création de nouvelles filières directes permettant l'optimisation du traitement de certains types de déchets dont la réactivité pourrait occasionner des risques particuliers pour l'environnement, les collaborateurs ou les riverains. Ces filières directes, qui minimisent les prétraitements, permettent ainsi d'apporter des solutions très compétitives en termes de coûts et de gestion du risque.

Enfin, le Groupe a initié la refonte de ses systèmes d'information : l'informatisation accrue des tâches permettra de gagner en efficacité au plan interne, tout autant qu'elle autorisera le développement d'offres innovantes en ligne, en direction des clientèles.

Croissance externe sur les marchés du risque radioactif

Séché Environnement a renforcé sa position sur les marchés français et européens de la gestion du risque radioactif par l'acquisition, le 1er mars 2016, de la société HPS Nuclear Services. Spécialiste de la radioprotection (calculs d'atténuation et blindage liés aux problématiques de rayonnements), HPS Nuclear Services conçoit, produit et installe des protections biologiques adaptées aux structures et équipements sur les sites nucléaires. A travers son bureau d'études, (conception-réalisation, modélisation, tenue aux séismes...) et son usine de production et de fusion, HPS Nuclear Services intervient, pour une clientèle des secteurs de l'énergie ou de l'industrie, dans les domaines de la maintenance et de la logistique nucléaire, des protections biologiques, de la décontamination, du démantèlement, du traitement des déchets, du désamiantage et de la formation nucléaire. L'entreprise se développe ainsi sur un marché de niche à forte valeur ajoutée et à fort potentiel, car incontournable pour tous les acteurs du nucléaire. HPS Nuclear Services a absorbé, le 1er juillet 2016, la filiale Séché Energies dont elle a pris le nom.

En 2016, Séché Energies a évolué au sein d'un marché de la maintenance nucléaire peu porteur, caractérisés par la faiblesse du nombre d'appels d'offres de la part des grands donneurs d'ordre, dans un contexte de réorganisation de la filière nucléaire.

De plus, cette filiale a connu des décalages importants, du fait de ses clients, dans le démarrage de chantiers majeurs inscrits à son carnet de commandes.

L'exercice 2016 a donc constitué pour Séché Energies une année de repositionnement commercial où l'ensemble des autres compétences de la société (ingénierie, études, négoce de containers ...) a été mis en avant pour redéployer l'activité en direction de marchés alternatifs. Ce dynamisme

commercial a permis de reconstituer un carnet de commandes significatif qui laisse augurer un meilleur niveau d'activité dans les prochains mois.

Premiers retours sur investissements

Sur le marché des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), le Groupe a accéléré sa croissance notamment dans la Région Ouest grâce aux acquisitions réalisées fin 2015. Après un 1er semestre d'intégration, ces activités contribuent favorablement à l'expansion du Groupe sur ces marchés, avec une croissance et une montée en rentabilité en ligne avec le plan initial de développement.

Séché Environnement a vu son positionnement également conforté sur les marchés des valorisations d'effluents industriels avec le succès remporté par ses offres de distillation à façon, à forte valeur ajoutée, tournées vers les clientèles des secteurs de la Chimie et de la Pharmacie, ou comme son offre de régénération d'effluents bromés qui répond pleinement aux attentes des industriels utilisateurs de brome (chimie, pharmacie, transformation des plastiques) en matière d'économie circulaire. Un important contrat signé avec BASF en milieu d'année et prenant effet en 2017, confirme le succès commercial de cette offre innovante et conforte les attentes du Groupe en matière de croissance à moyen terme sur ce marché prometteur.

Evolution de l'actionnariat familial et réaffirmation de l'indépendance du Groupe

Dans la continuité de la réorganisation capitalistique intervenue en 2015, consécutivement à la fin du pacte d'actionnaires entre le Groupe CDC d'une part, et Joël Séché et la société familiale Amarosa (désormais Groupe Séché) d'autre part, les actionnaires de concert Joël Séché et Groupe Séché ont renforcé leur participation au sein du capital pour détenir la majorité des actions, tout en modifiant la répartition des actions au sein du sous-groupe de contrôle. Ceci confirme la volonté de maintenir l'ancrage familial de l'actionnariat de Séché Environnement et conforte l'indépendance du Groupe.

1.2 Déroulement de l'exercice

1.2.1 Activité en 2016

Extraits du compte de résultat consolidé millions d'euros)	(en	2014 Proforma	2015	2016
Chiffre d'affaires		444,7	460,9	478,3
Dont Chiffre d'affaires hors CA IFRIC12		436,6	454,3	474,0
Dont CA contributif		433,2	440,0	460,1
Excédent brut d'exploitation		82,1	88,1	89,1
% du CA (1)		19,0%	20,0%	19,4%
Résultat opérationnel courant		35,6	40,6	34,4
% du CA (1)		8,2%	9,2%	7,5%
Résultat opérationnel		32,8	38,5	26,2
Résultat financier		(14,0)	(12,1)	(10,7)
Impôts		(7,1)	(8,5)	(10,5)
Résultat net des sociétés intégrées		11,7	17,9	4,9
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(1,3)	(0,7)	(0,7)
Résultat net des activités abandonnées		(0,6)	(0,4)	(0,3)
Résultat net de l'ensemble consolidé		9,8	16,9	3,9
Intérêts minoritaires		Ns	Ns	Ns
Résultat net (Pdg)		9,8	16,8	3,9

(1) Les pourcentages sont calculés, sauf spécification expresse, sur le CA contributif 1

1.2.1.1 Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2016, Séché Environnement publie un chiffre d'affaires consolidé de 478,3 millions d'euros, en progression de 3,8% par rapport au chiffre d'affaires publié au 31 décembre 2015 (460,9 millions d'euros).

Retraité du chiffre d'affaires IFRIC 12, représentant le montant des investissements réalisés pour le compte des collectivités sur les actifs concédés, soit 4,2 millions d'euros (vs. 6,6 millions d'euros en 2015), le chiffre d'affaires hors IFRIC 12 s'établit à 474,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 (vs. 454,3 millions d'euros un an plus tôt) marquant une progression de 4,3% sur la période.

Ce chiffre d'affaires intègre des indemnités relatives à la prise en charge, par Eurométropole Strasbourg, des pertes d'exploitation et surcoûts de détournement occasionnés pour Séché

¹Le CA contributif correspond au chiffre d'affaires publié, diminué du CA IFRIC12 et des indemnités de détournements perçues par Sénerval (nettes des économies de charges variables sur les tonnes non incinérées, perçues pour couvrir les coûts engagés pour assurer la continuité du service public).

Le CA IFRIC12 correspond au montant des investissements concessifs, comptabilisés en immobilisations incorporelles mais également en CA en application des recommandations de la norme IFRIC12

Environnement par les travaux de désamiantage de l'incinérateur de Strasbourg-Sénerval. Au 31 décembre 2016, ces indemnités non contributives à la marge s'élèvent à 13,9 millions d'euros (vs. 14,3 millions d'euros en 2015).

Net de ces indemnités, le chiffre d'affaires contributif de Séché Environnement au 31 décembre 2016 s'établit donc à 460,1 millions d'euros (vs. 440,0 millions d'euros en 2015) marquant une progression de 4,6%.

A noter que cette progression intègre la contribution en année pleine des activités intégrées en cours d'exercice 2015 (activités DASRI) et en début d'année 2016 (Séché Energies). Retraité de cet effet de périmètre, la progression du chiffre d'affaires contributif à périmètre historique s'établit à 3,3% en 2016 par rapport à 2015.

Ventilation du chiffre d'affaires par filière

En M€ et %	2014 pro forma		2015		2016	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filière DD	271,4	61,0%	265,7	57,8%	296,5	62,0%
Filière DND (hors CA IFRIC 12 et indemnités)	161,8	36,4%	174,3	37,8%	163,6	34,2%
Total CA contributif	433,2	97,4%	440,0	95,6%	460,1	96,2%
CA IFRIC 12	8,1	1,8%	6,6	1,3%	4,2	0,9%
CA indemnités de détournement	3,4	0,8%	14,3	3,1%	13,9	2,9%
Total CA consolidé	444,7	100,0%	460,9	100,0%	478,3	100,0%

Au cours de l'exercice 2016, les filières de valorisation et de traitement de déchets ont connu des évolutions différenciées, caractérisées par le dynamisme de la filière DD notamment en France et par la stabilité de la filière DND (hors contrats « spot » de dépollution).

La filière Déchet Dangereux (DD) réalise au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires de 296,5 millions d'euros, en progression de 11,6% par rapport à 2015 (265,7 millions d'euros). Cette progression intègre la contribution en année pleine des croissances externes réalisées courant 2015 dans les métiers de DASRI, et en 2016 (sur 10 mois), de l'acquisition de HPS Nuclear Services. A périmètre historique, le chiffre d'affaires de la filière s'établit à 289,8 millions d'euros, en hausse de 9,5% par rapport à 2015 (264,7 millions d'euros). Hors effet de change (1 million d'euros), la progression de la filière à périmètre historique et à change constant est de de 9,9%.

En France, le chiffre d'affaires de la filière s'établit à 275,4 millions d'euros, marquant une vive progression (+13,7%) par rapport à 2015 (242,3 million d'euros). A périmètre historique, la progression de la filière reste solide : +11,4%. Les activités de la filière ont été soutenues par la bonne tenue des marchés industriels dans les métiers de traitement et le démarrage de nouvelles offres innovantes dans les métiers de valorisation (distillation à façon, régénération du brome ...) tandis que la filière a confirmé le dynamisme de ses activités de services, portées notamment, par le rattrapage attendu des métiers de dépollution et la contribution des activités de services d'urgence environnementale (SUI).

A l'international, les activités du Groupe concernent en Espagne, les métiers de régénération de solvants, en Allemagne les métiers de traitement des gaz et en Amérique Latine, les métiers de prétraitement des PCB, prescripteurs d'activité pour les installations de traitement en France.

Le chiffre d'affaires du périmètre international s'établit à 21,1 millions d'euros en 2016 (vs. 23,4 million d'euros en 2015), marquant une contraction de 8,8% à change courant et de 5,9% à change constant. En Espagne, la filiale Valls Quimica a réduit ses activités de négoce de déchets dangereux dans une stratégie de recentrage vers les métiers à plus forte valeur ajoutée de régénération, tandis qu'en Amérique Latine, les activités PCB ont affiché un recul non significatif (marchés « spot »).

Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

En M€ et %	2014 pro forma		2015		2016	
	M€	%	M€	%	M€	%
Filiales en France	423,2	95,0%	437,5	95,0%	457,2	95,6%
Filiales à l'international	21,5	5,0%	23,4	5,0%	21,1	4,4%
Total CA consolidé	444,7	100,0%	460,9	100,0%	478,3	100,0%

La filière Déchets non Dangereux (DND) affiche un chiffre d'affaires de 181,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit un recul de 3,7% par rapport à 2015 (188,6 millions d'euros). Retraité du chiffre d'affaires IFRIC 12 (4,2 millions d'euros vs. 6,6 en 2015) et des indemnités liées à la situation de l'incinérateur de Strasbourg-Sénéral (13,9 millions d'euros vs. 14,3 millions d'euros en 2015), le chiffre d'affaires contributif de la filière s'établit à 163,6 million d'euros en 2016 (vs. 174,3 million d'euros en 2015) soit un recul de 6,2% par rapport à l'an passé.

Alors que les activités de traitement et de valorisation ont confirmé leur stabilité sur la période, les activités de services ont connu un moindre niveau d'activité dans les métiers de dépollution qui avaient à l'inverse fortement contribué à l'activité de la filière en 2015.

1.2.1.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe (EBE) s'établit à 89,1 millions pour l'exercice 2016 (19,4% du chiffre d'affaires contributif), soit une variation de +1,0 million d'euros par rapport à l'EBE réalisé en 2015 par le Groupe (88,1 millions d'euros), 20% du chiffre d'affaires contributif. La contribution sensible de la croissance organique (effets mix positifs) a été obérée par les effets de d'intégration du nouveau périmètre d'activité, pour -2,8 millions d'euros et par la constatation d'une charge tenant à la fiscalité locale (modification de l'assiette de la taxe foncière sur le site de Changé) pour - 0,9 million d'euros.

Ainsi, sur le périmètre historique et à taxe foncière comparable, l'EBE progresse à 91,9 millions d'euros en 2016 (vs. 88,0 millions d'euros en 2015), soit + 4,4% sur la période. Cette évolution reflète à hauteur de :

- + 11,3 millions d'euros, la contribution à la marge brute, à périmètre historique
- - 4,0 millions d'euros, l'évolution des coûts de structures accompagnant le développement de l'activité ;
- - 2,0 millions d'euros, l'impact d'éléments propres à l'exercice, tels que des maintenances non programmées sur certains outils de traitement thermique (pour 2 millions d'euros),
- - 1,4 millions d'euros, l'impact d'éléments favorable de l'exercice précédent et principalement l'effet de la renégociation du calendrier des rétrocessions de vente d'énergie réalisée par Alcea ;

Le périmètre France contribue à hauteur de 86,8 millions d'euros à l'EBE consolidé, soit 97,5% de ce dernier. Le périmètre International extériorise une contribution de 2,2 millions d'euros (inchangé par rapport à 2015 malgré le recul de l'activité), soit 2,5% de l'EBE consolidé 2016.

1.2.1.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 34,4 millions d'euros pour l'exercice 2016 (soit 7,5% du chiffre d'affaires contributif), alors qu'il s'établissait à 40,6 millions d'euros (9,2% du chiffre d'affaires contributif) en 2015. Le recul du résultat opérationnel courant (- 6,2 millions d'euros) est essentiellement imputable à la contribution négative des activités nouvellement intégrées et, sur le périmètre historique, à la base de comparaison forte, le ROC 2015 ayant bénéficié d'effets ponctuels favorables à hauteur de 4,1 millions d'euros :

- 3,1 millions d'euros s'agissant de la première année du retraitement GER ;
- 1,0 million d'euros s'agissant de l'absence d'amortissement du centre de tri de Changé en reconstruction

De fait, l'évolution du ROC reflète à hauteur de :

- -4,1 millions d'euros, les effets positifs ponctuels qui avaient bénéficié au ROC en 2015 ;
- + 3,9 millions d'euros, au titre de la progression de l'EBE à périmètre historique (et à niveau de taxe foncière comparable) ;
- -0,9 millions d'euros, l'évolution des amortissements ;
- -2,0 millions d'euros au titre la hausse des provisions pour réhabilitation de sites et suivi trentenaire, dont (1,3) million d'euros en lien avec la reprise du site de classe 1 de Umicore-Viviez ;
- (3,1) millions d'euros : la contribution des périmètres d'activités acquis en 2015 et 2016.

Sur la base du périmètre historique, et à données comparables, le ROC 2016 ressort donc à 37,5 millions d'euros soit 8,3% du CA contributif, vs. 36,5 millions d'euros en 2015 (8,3% du CA contributif).

1.2.1.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 26,2 millions d'euros (5,5% du chiffre d'affaires contributif), quand il s'établissait à 38,5 millions d'euros sur l'exercice précédent (8,8% du chiffre d'affaires contributif). Il s'affiche donc en recul de 12,3 millions d'euros. Cette évolution est imputable, pour 6,2 millions d'euros, au recul du résultat opérationnel courant et pour 6,1 millions d'euros à la variation des charges non courantes : en 2015, Séché Environnement supportait d'une part les coûts induits par ses opérations de regroupement d'entreprise (0,6 million d'euros), et d'autre part les coûts liés à la gestion contractuelle de la situation amiante de Senerval (pour 1,1 million d'euros). En 2016, outre des coûts similaires à ceux constatés en 2015, le Groupe supporte :

- Pour 2,1 millions, des coûts engagés dans le cadre de l'organisation de ses fonctions d'encadrement visant à assurer le développement du Groupe ;
- Pour 4,1 millions d'euros une provision pour charge au titre de la partie contestée d'un redressement fiscal portant sur la taxe foncière des sites d'enfouissement.

1.2.1.5 Résultat financier

Le résultat financier s'établit en 2016 à – 10,7 millions d'euros, pour – 12,1 millions d'euros en 2015, soit une amélioration de + 1,4 million d'euros. Sur l'exercice 2015, le Groupe enregistrait pour – 1,2 million d'euros l'impact ponctuel du refinancement de son crédit senior.

Hors ces éléments ponctuels, le résultat financier s'améliore de + 0,2 million d'euros, sous l'effet de la baisse du taux annualisé de la dette nette, et ce malgré l'augmentation de la dette financière nette moyenne :

- L'évolution du taux annualisé de la dette nette (qui passe de 3,86% en 2015 à 3,23% en 2016), a un impact positif sur le résultat financier de 1,7 millions d'euros. Cette évolution traduit les efforts constants du Groupe visant à optimiser le coût de sa dette ;
- L'augmentation de la dette financière nette moyenne a, en revanche, un effet négatif sur le résultat financier de – 1,5 million d'euros.

1.2.1.6 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt du Groupe est impactée négativement, à hauteur de 5 M€, par la baisse du taux d'impôt sur les sociétés en France de 34,43% à 28,92% à horizon 2019, telle que votée en loi de finances. Cet impact est lié à la revalorisation de la position nette d'impôts différés principalement liée à des déficits reportables.

1.2.1.7 Résultat des sociétés intégrées (RSI)

Compte tenu des éléments précédents, et de la charge d'impôt qui s'établit en 2016 à -10,5 millions d'euros contre – 8,5 millions d'euros en 2015, le résultat des sociétés intégrées (RSI) s'établit à 4,9 millions d'euros en 2016, versus 18,0 millions d'euros en 2015.

1.2.1.8 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

La quote-part dans le résultat des entreprises associées concerne principalement la part du Groupe dans le résultat des sociétés GEREPI, SOGAD, LEN et Kanay.

(en millions d'euros)	2014 Proforma			2015			2016		
	Gerepi	Sogad	Autres	Gerepi	Sogad	Autres	Gerepi	Sogad	Autres
Résultat opérationnel courant	(2,9)	0,4	(0,1)	(0,3)	0,3	(1,2)	(0,7)	0,3	(1,5)
Résultat financier	Ns	Ns	0,1	Ns	Ns	(0,1)	Ns	Ns	(0,2)
Impôt	Ns	(0,1)	Ns	Ns	(0,1)	Ns	Ns	(0,1)	0,3
Résultat net (pdg) des entreprises associées	(2,7)	0,2	Ns	(0,3)	0,2	(1,4)	(0,7)	0,2	(1,3)
QP du résultat net des entreprises associées	(1,4)	0,1	Ns	(0,2)	0,1	(0,6)	(0,3)	0,1	(0,5)
TOTAL QP du résultat net des entr. associées	(1,3)			(0,7)			(0,7)		

Les contributions des sociétés LEN et Kanay restent encore négatives, ces dernières étant en phase de déploiement de leur outil industriel.

1.2.1.9 Résultat net consolidé du Groupe Séché Environnement

Compte tenu de l'évolution du RSI d'une part et de la quote-part du résultat des sociétés intégrées d'autre part, le Groupe Séché affiche sur l'exercice 2016 un bénéfice net des activités poursuivies de + 4,2 millions d'euros. En 2015, il dégagait un résultat net des activités poursuivies de + 17,3 millions d'euros.

Consécutivement à l'abandon par le Groupe de ses activités en Hongrie, le résultat de ces activités est constaté sur une ligne distincte du compte de résultat. En 2016, il supporte une perte -0,3 million d'euros contre -0,4 million d'euros en 2015.

En conséquence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 3,9 millions d'euros en 2016, lorsqu'il ressortait à 16,9 millions d'euros en 2015.

1.2.1.10 Flux financiers

Sur l'exercice 2016, le Groupe affiche un flux net de trésorerie de - 15,1 millions d'euros, contre -7,9 millions d'euros en 2015. Le tableau de flux du Groupe Séché Environnement se résume comme suit :

En millions d'euros	31/12/14 Proforma	31/12/15	31/12/16
Flux de trésorerie générés par l'activité	54,2	41,1	51,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(39,4)	(49,3)	(53,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(3,6)	0,3	(12,8)
Variation de trésorerie des activités poursuivies	11,2	(7,9)	(15,1)
Variation de trésorerie des activités abandonnées	(0,2)	Ns	Ns
VARIATION DE TRESORERIE	11,0	(7,9)	(15,1)

1.2.1.11 Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, le Groupe Séché Environnement génère 51,5 millions d'euros de flux de trésorerie liés à l'activité (versus 41,1 millions en 2015), soit une progression de + 10,4 millions d'euros. Cette évolution traduit l'effet conjugué :

- De la variation du BFR (variation de - 16,1 millions d'euros sur l'exercice, soit une amélioration de + 15,7 millions d'euros par rapport à la variation 2015) : la variation du BFR 2016 est essentiellement négativement impactée par l'augmentation des sommes à percevoir d'Eurométropole Strasbourg induite par l'application des clauses des avenants « Amiante. En 2015, cela était le cas, pour des montants plus conséquents.
- D'un impôt décaissé net de -7,0 millions d'euros en 2016 contre -2,8 millions d'euros en 2015 (soit une consommation de trésorerie de 4,2 millions d'euros);
- De l'évolution de la marge brute d'autofinancement opérationnelle générée (soit - 1,2 million d'euros), corrélativement à l'évolution du ROC hors charges calculées et des charges non récurrentes ;

1.2.1.12 Flux d'investissement

(en millions d'euros)	2014	2015	2016
Investissements industriels	42,4	49,5	56,5
Investissements financiers	1,4	0,9	1,3
INVESTISSEMENTS COMPTABILISES	43,8	50,4	57,9
Investissements industriels	37,8	43,1	51,4
Investissements financiers	1,4	0,6	0,8
Acq de filiales – trésorerie nette	0,2	5,6	1,5
INVESTISSEMENTS DECAISSES NETS	39,4	49,3	53,8

Sur 2016, les investissements industriels comptabilisés du Groupe Séché Environnement se sont élevés à 56,5 millions. Ils concernent principalement :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (4,2 millions d'euros) ;
- Des investissements de développement pour 21,5 millions d'euros principalement dédiés à des outils de valorisation énergétique (11,6 million d'euros) et matière (4,1 millions d'euros) ainsi qu'au développement de capacité des outils de traitement thermique (2,4 millions d'euros) ;
- Des investissements récurrents pour 30,2 millions d'euros dont 6,7 millions d'euros de dépenses de 2^{nde} catégorie, 6,3 millions d'euros au titre des réserves foncières et la construction d'alvéoles, 1,7 million d'euros concernant les équipements réglementaires et de sécurité, 3,2 millions d'euros pour le parc roulant, 2,2 millions d'euros pour les équipements et infrastructures informatiques et 10,1 millions d'euros pour la maintenance de nos installations.

Concernant les investissements des années futures, les organes de direction de la société n'ont pris des engagements fermes que s'agissant des investissements concessifs dont le financement est quasi-exclusivement assuré par emprunt bancaire. L'enveloppe d'investissement attendue sur les deux prochaines années à ce titre s'élève à environ 10 millions d'euros.

Sur 2015, les investissements industriels comptabilisés du Groupe Séché Environnement se sont élevés à 49,5 millions. Ils concernaient :

- Les investissements concessifs au titre des DSP portées par le Groupe (6,7 millions d'euros) ;
- Des investissements de développement pour 8,4 millions d'euros principalement dédiés à des outils de valorisation énergétique (1,4 million d'euros) et matière (2,0 millions d'euros) ainsi qu'au développement de capacité des outils de traitement thermique (3,2 millions d'euros) ;
- La reconstruction du centre de tri de Changé pour 10,6 millions d'euros ;
- Des investissements récurrents pour 23,9 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros de dépenses de 2^{nde} catégorie, 6,0 millions d'euros au titre des réserves foncières et la construction d'alvéoles, 1,8 million d'euros concernant les équipements réglementaires et de sécurité, 1,8 million d'euros pour le parc roulant et 8,5 millions d'euros pour la maintenance de nos installations.

Sur 2014, les investissements industriels comptabilisés du Groupe Séch  Environnement se sont  lev s   42,4 millions. Ils concernaient :

- Les investissements concessifs au titre des DSP port es par le Groupe (8,4 millions d’euros) ;
- Des investissements de d veloppement pour 14,6 millions d’euros (dont 6,2 millions d’euros au titre d’outils de valorisation mati re, 3,4 millions d’euros pour des outils d di s   des contrats ou des chantiers clients sp cifiques et 4,4 millions d’euros pour le d veloppement de capacit  et des adaptations sp cifiques des outils de traitement thermique ;
- Des investissements r currents pour 19,4 millions d’euros concernant les investissements du groupe pour l’acquisition de r serves fonci res et la construction d’alv oles (7,0 millions d’euros), les  quipements r glementaires et de s curit  (2,0 millions d’euros), le parc roulant (1,9 millions d’euros) ainsi que les investissements de maintenance de nos outils (8,6 millions d’euros).

La capacit  du Groupe   autofinancer ses investissements (hors investissements concessifs, financ s int gralement par endettement bancaire) est pr sent e ci-dessous :

Marge brute d’autofinancement et investissements comptabilis�s			
(en millions d’euros)	2014 Proforma	2015	2016
MBA (avant imp�ts et frais financiers) (A)	62,9	75,7	74,5
Investissements industriels (B)	42,4	49,5	56,5
<i>DD</i>	42%	45%	51%
<i>DND (hors investissements concessifs)</i>	38%	41%	42%
<i>Investissements concessifs</i>	20%	14%	8%
(A) / (B)	148%	153%	132%
Investissements financiers (C)	1,4	0,9	1,3

Il est pr cis  que les investissements concessifs sont financ s par des lignes sp cifiques adoss es.

1.2.1.13 Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) et de la rémunération de ses actionnaires sous forme de dividendes. Sur l'exercice, le Groupe a souscrit pour 33,1 millions d'euros de nouveaux emprunts, dont 3,6 millions d'euros pour le financement des investissements concessifs.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/14 Proforma	31/12/15	31/12/16
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	192,9	230,2	235,0
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit	21,8	30,9	32,9
Dettes obligataires	48,9	49,1	49,3
Dettes de crédit-bail	7,0	10,0	9,9
Dettes financières diverses	0,4	0,3	1,1
Concours bancaires courants	0,1	0,2	1,6
Participation	0,5	0,3	/
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)	271,7	321,0	329,8
<i>Dont à moins d'un an (courantes)</i>	<i>29,9</i>	<i>28,9</i>	<i>33,1</i>
<i>Dont à plus d'un an (non courantes)</i>	<i>241,8</i>	<i>292,1</i>	<i>296,7</i>
Trésorerie active	(38,8)	(30,6)	(16,7)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	232,9	290,4	313,1
<i>Dont à moins d'un an (1)</i>	<i>(8,9)</i>	<i>(1,7)</i>	<i>(16,4)</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>241,8</i>	<i>292,1</i>	<i>296,7</i>
ENDETTEMENT NET BANCAIRE (2)	210,2	258,8	279,0

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

(2) calculé selon les modalités du contrat bancaire qui excluent certaines lignes de dettes financières de la définition de l'endettement

Il est précisé qu'au 31 décembre 2016, 78% de la dette financière brute après prise en compte des opérations de couverture est couverte à taux fixe (versus 72% en 2015 et 83% en 2014).

1.2.2 Structure du bilan

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	2014 Proforma	2015 Réal	2016 Réal
Actifs non courants	504	556	572
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	181	177	201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39	31	17
Actifs destinés à la vente	Ns	Ns	Ns
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	259	244	240
Passifs non courants	258	310	316
Passifs courants	207	210	233
Passifs destinés à la vente	Ns	Ns	Ns

1.2.2.1 Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel - y compris écart d'acquisition - et financier) et des impôts différés actifs.

Le total des actifs non courants progresse de 16 millions d'euros et cette progression se décompose principalement comme suit :

- Autres actifs non courants : + 7,0 millions d'euros, principalement du fait de l'augmentation des sommes à percevoir de l'Eurométropole Strasbourg au titre des dossiers d'indemnisation portant sur l'incinérateur ;
- Goodwill : + 1,9 million d'euros consécutivement aux entrées de périmètre 2016 sur la zone France ;
- Immobilisations corporelles et incorporelles : + 15,5 millions : les flux d'investissements de la période (56,5 millions d'euros) sont principalement compensés par les dotations aux amortissements (-40,9 millions d'euros) ;
- Créances d'impôt non courantes : - 8,2 millions, du fait de la consommation des Impôts différés actifs d'une part, et de la prise en compte de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés en France de 34,43% à 28,92% telle que votée par la loi de finances pour 2017 d'autre part ;
- Actifs financiers non courants et participation dans les entreprises associées : - 0,3 million d'euros.

1.2.2.2 Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)

Les actifs courants hors trésorerie s'établissent à 201 millions d'euros, en progression de +23,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

1.2.2.3 Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(En millions d'euros)	Groupe	Minoritaires
Fonds propres au 1^{er} janvier 2016	244,0	(0,3)
Distribution de dividendes	(7,4)	Ns
Résultat – part du Groupe	3,9	Ns
Ecart de conversion	(0,3)	/
Instrument de couverture	Ns	/
Ecarts actuariels	(0,4)	/
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	(0,2)	/
Actions propres	Ns	/
variation de périmètre	/	0,4
Autres variations	/	/
Fonds propres au 31 décembre 2016	239,6	0,2

1.2.2.4 Passifs courants et non courants

Les passifs courants représentent l'ensemble des passifs dont l'échéance est inférieure à un an. Les passifs non courants représentent ceux dont l'échéance est supérieure à un an. Ils se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014 Proforma			31/12/2015			31/12/2016		
	Non courant	courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Dettes financières	241,8	29,8	271,6	292,1	28,9	321,0	296,7	33,1	329,8
Instruments de couverture	0,6	0,6	1,2	0,4	0,1	0,5	0,6	/	0,7
Provisions	10,9	1,9	12,8	13,2	1,8	15,0	16,5	6,6	23,1
Autres passifs	4,9	173,6	178,5	4,1	176,4	180,5	2,4	193,0	195,4
Impôt exigible	/	0,6	0,6	/	2,4	2,4	/	0,2	0,2
TOTAL	258,2	206,5	464,7	309,8	209,6	519,4	316,2	233,0	549,2

Les passifs courants et non courants s'établissent à 549,2 millions d'euros et affichent une progression de +29,8 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement l'augmentation :

- des autres passifs (+ 14,9 millions d'euros) portée par le poste « dettes fournisseurs »
- des dettes financières (+ 8,8 millions d'euros) en lien avec l'évolution des lignes bilatérales,
- des provisions (+8,1 millions d'euros) principalement portée d'une part (4,1 millions d'euros) par la constitution d'une provision fiscale au titre du redressement de taxe foncière notifié à SEI et contesté par la société et des provisions sociales, d'autre part par l'augmentation des provisions pour suivi trentenaire (+1,8 millions d'euros).

L'endettement financier net du Groupe évolue de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/14 Proforma	31/12/15	31/12/16
Dettes auprès des établissements de crédit (hors dettes sans recours)	192,9	230,2	235,0
Dettes sans recours auprès des établissements de crédit	21,8	30,9	32,9
Dettes obligataires	48,9	49,1	49,3
Dettes de crédit-bail	7,0	10,0	9,9
Dettes financières diverses	0,4	0,3	1,1
Concours bancaires courants	0,1	0,2	1,6
Participation	0,5	0,3	/
TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)	271,7	321,0	329,8
Trésorerie active	(38,8)	(30,6)	(16,7)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	232,9	290,4	313,1
<i>Dont à moins d'un an (1)</i>	<i>(8,9)</i>	<i>(1,7)</i>	<i>(16,4)</i>
<i>Dont à plus d'un an</i>	<i>241,8</i>	<i>292,1</i>	<i>296,7</i>

(3) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

L'endettement financier net du Groupe s'établit à 313,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il intègre 32,9 millions d'euros de dettes sans recours. Il est en progression de + 22,7 millions d'euros par rapport à sa position au 31 décembre 2015.

Sur la période, outre le tirage des lignes de financement dédiées à la réalisation des investissements concessifs (+3,6 millions d'euros), le Groupe a mis en place de nouvelles lignes de crédit adossés (29,5 millions d'euros).

1.3 Structure du groupe

1.3.1 Société mère Séché Environnement SA

(en milliers d'euros)	31/12/14	31/12/15	31/12/16	Variation
Chiffre d'affaires	12 792	13 433	12 450	(983)
Résultat d'exploitation	(1 949)	642	(1 761)	(2 403)
Résultat financier	(44 425)	21 573	18 638	(2 935)
Résultat exceptionnel	(6 211)	(3 971)	(4 901)	(930)
IS (y compris intégration fiscale)	9 969	9 055	7 498	(1 557)
Résultat net	(42 616)	27 300	19 474	(7 826)

Le résultat net de Séché Environnement SA ressort sur 2016 à 19,5 millions d'euros, en recul de - 7,8 millions d'euros par rapport au résultat net constaté un an auparavant (27,3 millions d'euros).

Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- - 2,4 M€ : augmentation des coûts liés au renforcement de l'encadrement du Groupe ;
- - 2,9 M€ : diminution des dividendes versés par les filiales de Séché Environnement ;
- - 2,5 M€ : effet de l'intégration fiscale ;

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie, une information sur les délais de paiement des fournisseurs en comptes au 31 décembre vous est délivrée dans le tableau joint :

<i>(KEuros)</i>	<i>Compte fournisseurs (*)</i>	<i>Echu</i>	<i>Paiement à 30 jours</i>	<i>Paiement à 60 jours</i>	<i>Paiement à plus de 60 jours</i>
<i>31/12/2016</i>	<i>792,2</i>	<i>120,7</i>	<i>270,7</i>	<i>392,5</i>	<i>8,3</i>
<i>31/12/2015</i>	<i>1 500,5</i>	<i>94,0</i>	<i>1 063,8</i>	<i>342,7</i>	<i>-</i>
<i>31/12/2014</i>	<i>1 336,6</i>	<i>110,6</i>	<i>1 060,1</i>	<i>166,0</i>	<i>-</i>

(*) hors fournisseurs d'immobilisations financières correspondant au capital non libéré sur fonds d'investissements ou participations.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations financières) s'établit à 38 jours en 2016, 32 jours en 2015 et 30 jours en 2014.

1.3.2 Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2016, Séché Environnement a :

- Acquis 100% de la société HPS Holding détenant elle-même 100% de la société HPS Nuclear Services. Au 1^{er} juillet 2016, HPS Nuclear Services a absorbé sa mère et la société Séché Energies, dont elle a pris la raison sociale. Cette société est spécialiste de la radioprotection (calculs d'atténuation et blindage liés aux problématiques de rayonnements) ;
- Participé à la création, à hauteur de 51% de la société Gabarre Energies, société porteuse du traité de concession domaniale visant à l'exploitation du biogaz du site de la Gabarre (Guadeloupe) ;

1.3.3 Frais de Recherche et Développement

L'approche de Recherche & Développement pluridisciplinaire à vocation applicative développée au périmètre du Groupe vise l'amélioration constante des procédés existants, mais aussi l'exploration de nouveaux axes d'écodéveloppement. Cette forte culture de l'innovation permet à Séché Environnement de renforcer ses performances mais également de répondre aux défis majeurs qui se posent dans le domaine de l'économie circulaire et de l'environnement.

Par sa politique de recherche, Séché Environnement est fortement impliqué dans le développement de technologies vertes éco-innovantes autour de ses métiers construits et déployés selon deux axes stratégiques :

- l'extraction des ressources issues des déchets, matières premières secondaires et/ou énergie ;
- la sécurisation et le contrôle des nuisances potentielles des résidus ultimes.

Plusieurs exemples peuvent être décrits pour illustrer cette forte culture de l'innovation que met en œuvre Séché Environnement pour renforcer ses performances et répondre aux défis majeurs qui se posent dans le domaine de l'environnement :

- Production de molécules d'intérêt à partir de déchets d'ameublement : le projet Vadébio,
- Valorisation de la chaleur, du CO₂ et production de molécules à haute valeur ajoutée : le projet SymbIO₂,
- Biosynthèse de matériaux plastiques pour l'emballage : le projet BluEcoPHA,
- Valorisation de Combustibles Solides de Récupération : le projet PYROG,
- Meilleure maîtrise des émissions potentielles de nanoparticules lors de l'incinération de nanomatériaux en fin de vie : le projet NanoWet.

Sur plusieurs de ces projets de développement, qui n'ont pas à ce jour atteint la maturité nécessaire permettant d'envisager une application industrielle à court terme, le Groupe a bénéficié de crédit d'impôt recherche pour un montant cumulé depuis 2009 de 2,9 millions d'euros, qui se décompose, annuellement, comme suit :

<i>31/12/2016</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2015</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2014</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2013</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2012</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2011</i>	<i>0,3M€</i>
<i>31/12/2010</i>	<i>0,5M€</i>
<i>31/12/2009</i>	<i>0,2M€</i>

Il est précisé qu'aucun frais de recherche et développement n'a fait l'objet d'un enregistrement à l'actif des comptes du Groupe.

1.3.4 Subventions

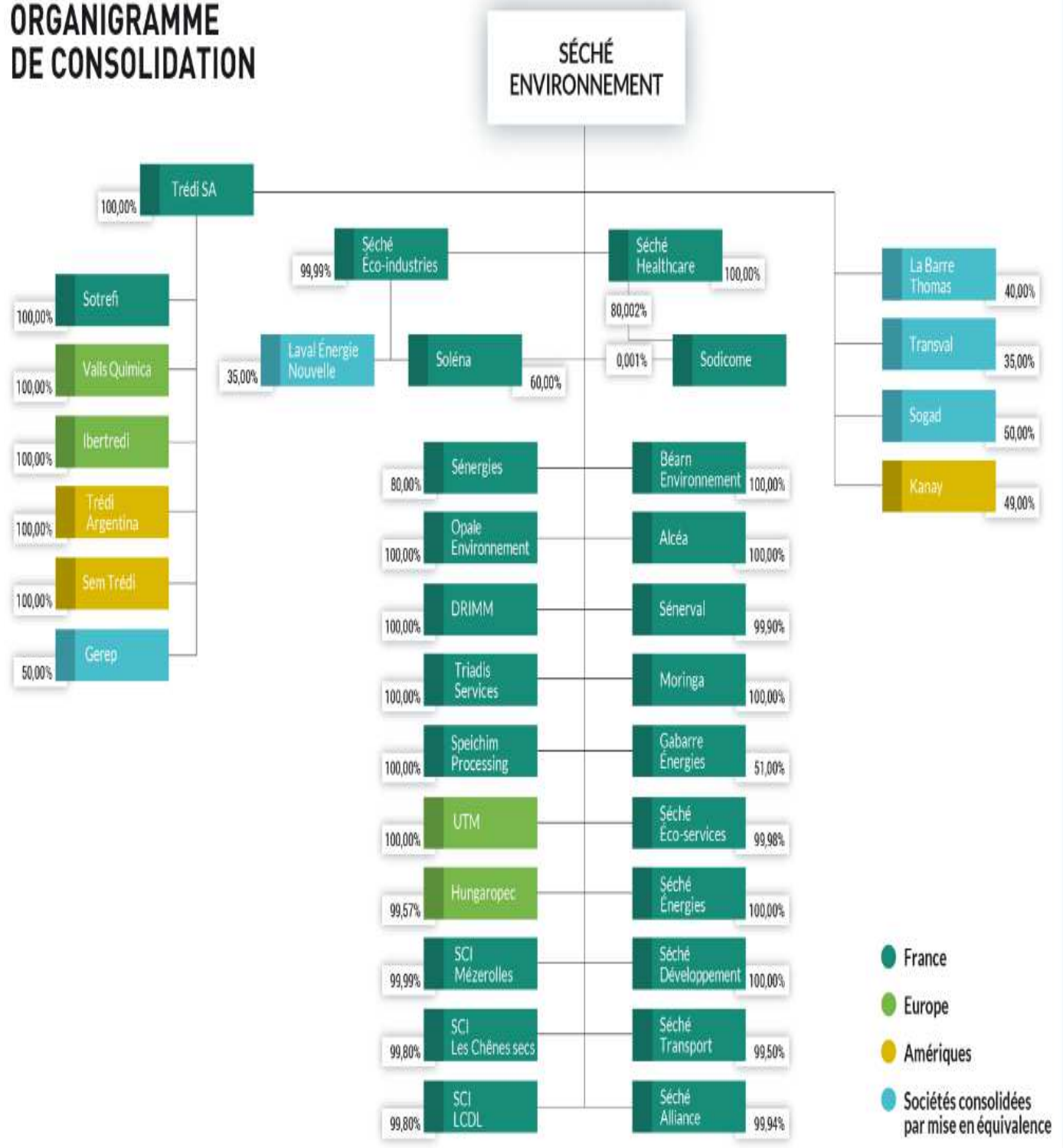
Dans le cadre du développement de ses activités dans le traitement de déchets, le Groupe peut se voir octroyer des subventions (d'investissement ou d'exploitation). Le montant total attribué au Groupe au titre de ces subventions au cours de l'exercice :

- 2016, s'élève à 1,5 millions d'euros ;
- 2015, s'élève à 7,9 millions d'euros ;
- 2014, s'élève à 1,6 million d'euros ;
- 2013, s'élève à 3,1 millions d'euros ;

1.3.5 Organigramme

(En % de détention du capital)

ORGANIGRAMME DE CONSOLIDATION



1.4 Gestion des risques financiers

Les risques financiers auxquels ses activités exposent le Groupe font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. Le processus de reporting gestion/consolidation permet d'identifier les éventuelles dérives et d'y apporter les actions correctives nécessaires.

Les informations concernant l'appréciation, le mode de gestion de ces risques, et plus généralement celles requises par la norme IFRS 7 sont regroupées et présentées dans les notes 12 et suivantes des notes explicatives sur les comptes de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5 Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

A la date d'élaboration du présent rapport de gestion, nous n'avons pas eu connaissance de faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

1.6 Evénements récents et Perspectives 2017

1.6.1 Evénements récents

Croissance externe sur les marchés DND de l'Ouest de la France

Le 19 janvier 2017, Séché Environnement a annoncé la conclusion d'un accord pour le rachat, auprès du groupe familial Charier, de trois sociétés représentant une cinquantaine de collaborateurs, spécialisées dans la gestion de déchets industriels et domestiques dans le Grand Ouest et partageant des valeurs communes et une même vision des métiers de l'Environnement.

Cet accord porte également sur plusieurs sites exploités dans le cadre de contrats de délégation.

Par cette opération, Séché Environnement poursuit son développement territorial et consolide son positionnement en Bretagne et Pays de Loire. Ainsi, le Groupe renforce son offre de proximité sur ses métiers de :

- Valorisation matière avec les sites de la Croix-Irtelle (Morbihan), Nivillac (Morbihan), Vallet (Loire-Atlantique) et Redon (Ille-et-Vilaine) : centres de tri des emballages, centre de transfert des déchets ménagers, plateforme de valorisation de mâchefers, plateforme de valorisation bois, centre de compostage de déchets verts et centre de tri-regroupement de déchets des activités économiques ;
- Valorisation énergétique sur l'Ecosite de la Croix-Irtelle (Morbihan), où la société dédiée, Energiecie, valorise le biogaz sous forme d'électricité et d'eau chaude (cogénération). Celle-ci est utilisée par un industriel agroalimentaire local, Soprat (Groupe Terrena), dans une dynamique d'écologie territoriale ;

- Traitement de déchets ultimes sur les sites de la Croix-Irtelle (Morbihan), Hautes-Gayeulles (Ille-et-Vilaine), Bellevue à St-Flaive-des-Loups (Vendée), L'Étrolle aux Pineaux (Vendée) et La Chevrenière à Tallud-Ste-Gemme (Vendée).

Ces nouvelles implantations complètent les offres de services que propose déjà Séché Environnement aux collectivités et aux acteurs économiques de l'Ouest autour de ses sites de Séché Eco-Industries à la Dominelais (Ille-et-Vilaine), Triadis Services à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), Alcea à Nantes (Loire-Atlantique), Séché Healthcare pour les déchets de santé à Saint-Gilles (Ille-et-Vilaine), Carquefou (Loire-Atlantique) et Changé (Mayenne), siège social et berceau historique du groupe.

Le périmètre d'acquisition représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 14 M€ pour un EBE de l'ordre de 3,0 M€ en 2016. Il sera intégré au périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de Séché Environnement d'accélérer son développement par des croissances externes ciblées sur les marchés des services, des valorisations et des traitements de déchets dangereux et non dangereux, en France et à l'International.

1.6.2 Perspectives 2017

Séché Environnement bénéficie à la fois de marchés résilients soutenus par des réglementations porteuses et d'opportunités de développement.

Dans ce contexte solide, le Groupe poursuit une stratégie de croissance autour de 4 axes majeurs : les Traitements spécialisés sur les déchets les plus complexes, les Valorisations de ressources rares (métiers de l'économie circulaire), les Services aux industriels et aux collectivités, et le développement à l'International.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur des investissements industriels ciblés complétés, le cas échéant, par des croissances externes, pour adapter l'offre en anticipation des évolutions réglementaires et des besoins de ses clients, dans une perspective de prises de parts de marché et de développement des capacités.

Séché Environnement anticipe pour 2017 un plan d'investissements industriels de l'ordre de 55 M€, qui portera principalement sur le développement de ses capacités dans les métiers de valorisation et de traitement, et sur l'amélioration de sa productivité.

Sur l'exercice 2017, le Groupe devrait afficher une légère croissance de son chiffre d'affaires contributif sur son périmètre historique.

Sur son périmètre historique, Séché Environnement confirme pour 2017, le maintien par rapport à 2016, de la rentabilité opérationnelle courante (ROC/CA contributif périmètre historique).

1.7 Parties prenantes

1.7.1 Actionnariat et évolution du capital

1.7.1.1 Composition du capital social

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016 (ainsi qu'à la date d'établissement du présent document de référence) à 1 571 546,4 €, divisé en 7 857 732 actions de 0,20 € chacune, intégralement libérées et librement négociables.

Date Opération	Nombre d'actions nouvelles	Nombre cumulé d'actions de la société	Valeur nominale de l'action	Montant nominal de l'augmentation de capital		Montant de la réduction de capital	Prime d'émission	Montant successif du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par incorporation de réserves			
17/02/1997 division des actions		50 000	100 FF					5 000 000 FF
08/10/1997 division des actions		5 000 000	1 FF					5 000 000 FF
27/11/1997 augmentation de capital	400 000	5 400 000	1 FF	400 000 FF			73 600 000 FF	5 400 000 FF
19/12/1997 augmentation de capital	5 000	5 405 000	1 FF	5 000 FF			735 000 FF	5 405 000 FF
26/04/2001 transformation du capital en €		5 405 000	0,20 €		257 013,06 €			1 081 000 €
01/10/2001 augmentation de capital *	160 405	5 565 405	0,20 €	32 081 €			10 795 257 €	1 113 081 €
05/07/2002 augmentation de capital **	2 473 057	8 038 462	0,20 €	494 611 €			19 902 780 €	1 607 692 €
12/12/06 Emission 596 408 BSA							10 908 302 €	1 607 692 €
24/04/2007 augmentation de capital ***	596 408	8 634 870	0,20 €	119 282 €			74 717 994 €	1 726 974 €
17/06/2015 Réduction de capital	(777 138)	7 857 732	0,20 €			(155 427,6) €		1 571 546,4 €

(*) rémunération de l'apport des titres Alcor à la société

(**) rémunération de l'apport des titres Tredi à la société

(***) exercice par la CDC de 596 408 bons de souscription d'actions

1.7.1.2 Détention du capital social et droits de vote

Situation au 31 décembre 2016	Nombre d'actions	%	Droits de vote (3)	%
Monsieur Joël Séché	402 400	5,12%	804 800	9,49 %
Groupe Séché SAS (1)	3 526 467	44,88%	3 642 503	42,93 %
Sous-total Groupe familial Joël Séché	3 928 867	50,00 %	4 447 303	52,42%
Groupe CDC	710 617	9,04 %	710 617	8,38 %
Actions propres (2)	57 458	0,73%	57 458	0,68%
Actionnariat salarié	38 740	0,49%	70 040	0,83%
Public	3 122 050	39,73%	3 198 524	37,70%
Total	7 857 732	100,00 %	8 483 942	100,00%

(1) Groupe Séché est contrôlée majoritairement par Joël Séché

(2) Les actions propres sont privées de droit de vote. Toutefois, le tableau présente ici le calcul des droits de vote tel que recommandé par l'AMF pour les déclarations des franchissements de seuils.

(3) En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il peut être justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même actionnaire.

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Depuis le 1er janvier 2016 et jusqu'à la date du présent conseil, Séché Environnement n'a pas été informé de franchissements de seuil (à la hausse ou à la baisse), à l'exception des franchissements suivants :

Le 23 mars 2016, Groupe Séché a acquis dans le cadre d'une cession de bloc de gré à gré hors marché 25.100 actions de Séché Environnement représentant 0,3% du capital. En conséquence, Séché Environnement a été informé le même jour des franchissements de seuil suivants :

- la société Groupe Séché a franchi à la hausse le 23 mars 2016 les seuils statutaires de 27% du capital social et de 23% des droits de vote de Séché Environnement et détient individuellement, sur cette base et à cette date, 27,48% du capital social et 23,31% des droits de vote de Séché Environnement ;
- les membres du sous-concert constitué de la société Groupe Séché et de Monsieur Joël Séché ont franchi à la hausse le 23 mars 2016 les seuils statutaires de 49% du capital social et 58% des droits de vote de Séché Environnement et détiennent de concert, sur cette base et à cette date, 49,14% du capital social et 58,20% des droits de vote de Séché Environnement, étant précisé que les franchissements de seuils de Groupe Séché ne modifie pas la part du capital social et des droits de vote détenue individuellement par Monsieur Joël Séché soit, à cette date, 21,67% du capital social et 34,89% des droits de vote de Séché Environnement ;

Le 9 juin 2016, Joël Séché a procédé à un apport de 1 300 000 actions Séché Environnement au profit de la société Groupe Séché. Consécutivement, à cette opération :

- Monsieur Joël a déclaré avoir franchi directement en baisse le seuil de 1/3, 30% et 25% des droits de vote et 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir directement 402 400 actions Séché Environnement représentant 804 800 droit de vote, soit 5,12% du capital et 9,49% des droits de vote de la Société ;
- La société Groupe Séché a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 25% des droits de vote et 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la Séché Environnement et détenir individuellement 3 459 976 actions représentant 3 576 012 droit de vote soit 44,03% du capital et 42,17% des droits de vote de la Société.

Le 1^{er} juillet 2016, la société de droit américain International Value Advisers LLC agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 5% des droits de vote de Séché Environnement et détenir à cette date 442 877 actions représentant autant de droit de vote, soit 5,64% du capital et 5,22% des droits de vote de la Société.

Le 19 octobre 2016, Monsieur Joël Séché a franchi à la hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SAS Groupe Séché qu'il contrôle, le seuil de 50% du capital de la société Séché Environnement et détenir, directement et indirectement 3 928 867 actions Séché Environnement, représentant 4 447 303 droit de vote, soit 50,00001% du capital et 52,42% des droits de vote de la Société.

1.7.1.3 Actionnariat salarié

Un plan d'épargne Groupe a été mis en place courant 2007, né de la volonté affichée de Séché Environnement de faire accéder l'ensemble des salariés du Groupe à cette formule d'épargne.

Au 31 décembre 2016, les salariés du Groupe Séché détiennent 38 740 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,49% du capital et 0,83 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2015, les salariés du Groupe Séché détiennent 35 850 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représente 0,46% du capital et 0,37 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, les salariés du Groupe Séché détenaient 33 950 actions Séché Environnement au travers du FCPE Séché Croissance. Cette participation représentait 0,39 % du capital et 0,31 % des droits de vote.

1.7.1.4 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Sur l'exercice 2016, aucun mandataire en fonction n'a réalisé d'opérations d'une valeur cumulée supérieure à 5 000 euros sur les titres de la Société.

1.7.1.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

Situation au	2014	2015	2016
Groupe familial Joël Séché (*)	42,1%	48,9%	50,0%
Groupe CDC	20,0%	9,9%	9,0%
Public	36,7%	40,0%	39,8%
Autocontrôle	0,8%	0,7%	0,7%
Actionnariat salarié	0,4%	0,5%	0,5%
Total	100%	100%	100%

(*) M. Joël Séché et Groupe Séché SAS (ex société civile Amarosa), contrôlée majoritairement par M. Joël Séché

1.7.1.6 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte liant les actionnaires de la Société.

1.7.1.7 Autorisations d'augmenter ou de réduire le capital

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AG	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond ou montant nominal maximum
28/04/15	16 ^{ième}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes	26 mois 28 juin 2017	172 697 €
28/04/16	10 ^{ième}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 28 octobre 2017	10% du capital social
	11 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 28 juin 2018	78 577 € (1)
	12 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription	26 mois 28 juin 2018	78 577 € (1)
	13 ^{ième}	Emission d'actions, titres ou valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois 28 juin 2018	10% du capital social
	14 ^{ième}	Augmentation de capital en faveur des salariés du groupe	26 mois 28 juin 2018	47 146 € (1)

(1) ces montants s'imputent sur le montant nominal maximal global de 158 609 € fixé par la seizième résolution de l'Assemblée générale du 28 avril 2016

Au jour d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a fait usage d'aucune de ces délégations.

1.7.1.8 Information sur les options de souscription d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa treizième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants et mandataires sociaux autorisés

par le Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur aux limites légales et au plafond global de 457 800 € fixé par la seizième résolution de cette même Assemblée générale extraordinaire. Cette résolution a également mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 08 juin 2012 aux termes de la douzième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus et aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

1.7.1.9 Information sur les attributions d'actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 25 avril 2014, par le vote de sa quinzième résolution, a délégué au Conseil d'administration – pour une période de 38 mois – dans le cadre des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital social. Cette résolution a mis fin, avec effet immédiat à la délégation consentie dans le même cadre par l'Assemblée générale du 12 mai 2011 aux termes de la dixième résolution.

A la date d'établissement du présent document de référence, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation décrite ci-dessus.

1.7.1.10 Opérations d'achats par la Société de ses propres titres de capital

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2016, par le vote de sa neuvième résolution, a délégué au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les pouvoirs nécessaires aux fins de faire racheter, en bourse ou de gré à gré, par la Société, ses propres actions dans la limite de 10% des actions représentatives de son capital social. Cette délégation a été consentie pour une durée de 18 mois.

Cette résolution a mis fin à la précédente délégation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2015 dans les mêmes conditions, et dont il vous a été fait état de la réalisation lors de la précédente Assemblée générale des actionnaires.

En application des dispositions de l'article L225-209 alinéa 2 issue de la loi n° 2006-842 du 26 juillet 2006, le Conseil d'administration vous rend compte de l'usage qu'il a fait de ces délégations pour la période courant du 28 avril 2016 au 31 décembre 2016 :

Nombre de titres achetés, cédés, transférés depuis le début du programme	37 273
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,73%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	/
Nombre de titres détenus en portefeuille	57 458
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 591 009
Valeur de marché du portefeuille au 31/12/2016 (en euros)	1 663 409

Si le Conseil d'administration décidait de réaliser l'intégralité du programme de rachat d'actions (hors les titres déjà acquis au 31 décembre 2016), il procéderait conformément à la réglementation boursière en vigueur.

La mesure des incidences théoriques du programme proposé sur les comptes de Séché Environnement a été réalisée, à titre indicatif, sur la base des hypothèses suivantes :

- annulation de 1 % du nombre moyen pondéré d'actions en circulation soit 77 988 titres ;
- prix de rachat moyen de 28,94 € par titre, représentant le cours moyen des cours de clôture observé du 1er janvier au 2 février 2017 soit un montant de 2,3 millions d'euros pour le rachat de 1% du capital ;
- coût du financement de ce programme de rachat d'actions de 3,23 % avant impôt.

Dans ces hypothèses, l'incidence du programme de rachat d'actions sur les comptes consolidés 2016 tels que présentés dans le document de référence, aurait été la suivante :

	Base comptes consolidés publiés au 31/12/2016*	Rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Pro forma après le rachat de 1% du capital et annulation (hors impact provision)	Effet du rachat exprimé en %
Capitaux propres (part du groupe) (K€)	239 617	(2 257)	237 360	(0,9)%
Capitaux propres (ensemble consolidé) (K€)	239 769	(2 257)	237 512	(0,9)%
Endettement financier net (K€) **	313 051	2 257	315 308	0,7%
Résultat net (part du groupe) (K€)	3 908	(48)	3 860	(1,2)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	7 798	(78)	7 721	(1,0)%
Résultat net par action (€)	0,50	(0,01)	0,50	(0,2)%
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'effet des instruments dilutifs (en milliers)	7 798	(78)	7 720	(1,0)%
Résultat net dilué par action (€)	0,50	(0,01)	0,50	(0,2)%

(*) Après arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 1er mars 2017, et sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale du 27 avril 2017

(**) Il s'agit des dettes financières nettes de la trésorerie active

1.7.1.11 Nantissement des actions

Les actions Séché Environnement, comme l'ensemble des actions des sociétés du Groupe ne font l'objet d'aucun nantissement.

1.7.1.12 Titres non représentatifs de capital

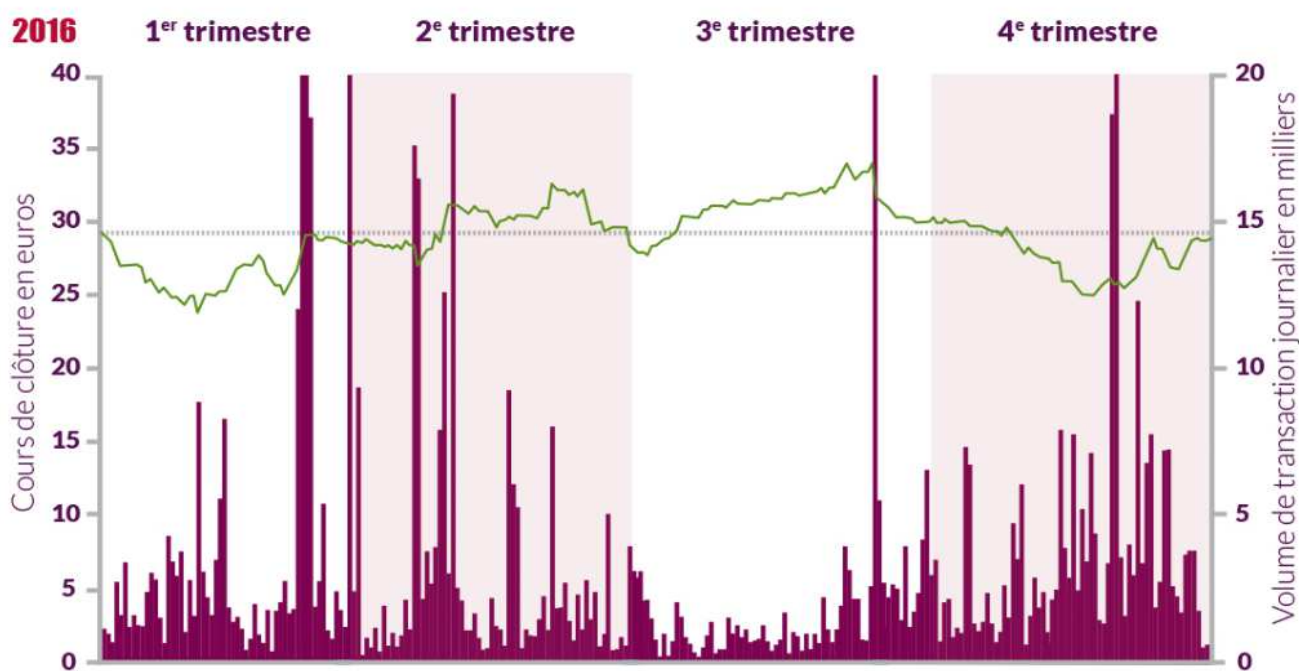
Séché Environnement n'a pas émis de parts de fondateurs ou de certificats de droits de vote.

1.7.2 Vie boursière de l'action Séché Environnement

Les actions de Séché Environnement sont cotées sur l'Eurolist (compartiment B – indice mid 100) et ne font l'objet d'aucune cotation sur une autre place financière. Les cours de bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante :

Mois	Cours en €			Echanges	
	le plus bas	le plus haut	dernier cours	Nombre d'actions	Valeur en M€
2016					
Janvier	24,20	29,40	24,50	41 330	1,09
Février	23,83	27,94	25,77	51 709	1,31
Mars	25,21	30,00	28,90	162 492	4,64
Avril	27,00	31,50	31,20	101 968	2,98
Mai	29,80	32,98	32,60	49 231	1,51
Juin	27,86	32,50	27,87	41 138	1,24
Juillet	27,87	31,50	31,30	17 366	0,52
Août	31,20	32,65	32,58	19 921	0,63
Septembre	30,05	34,05	30,30	93 737	2,95
Octobre	28,00	30,39	28,00	52 656	1,55
Novembre	25,01	28,40	25,92	126 611	3,30
Décembre	25,28	29,36	28,95	81 418	2,25
Extrêmes & totaux en 2016	23,83	34,05		69 965	2,0
2017					
Janvier	27,50	30,18	30,18	40 854	1,18

Évolution du cours de Bourse et des volumes échangés



Eurolist Paris by NYSE Euronext (compartiment B)

1.7.3 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration de Sêché Environnement SA était composé des membres suivants :

		Date de 1 ^{ère} Nomination	AG ayant renouvelé le mandat en cours au 31 décembre 2016 :	Mandat courant jusqu'à l'AG de :
Président Directeur Général	Joël Sêché	19 octobre 1981	28 avril 2015	2018
Administrateurs	Jean-Pierre Vallée	29 novembre 1993	28 avril 2015	2018
	Philippe Valletoux	11 mai 2007	28 avril 2016	2019
	Pascale Amenc-Antoni	28 avril 2015		2018
	Carine Salvy	28 avril 2015		2018
	Groupe Sêché, représenté par Maxime Sêché	1 ^{er} décembre 2015		2018
	Pierre-Henri Chappaz	28 avril 2015		2018
	Guillaume Cadiou	28 avril 2015		2018

Après avoir entendu l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'administration a considéré le 1^{er} mars 2017 que quatre administrateurs avaient la qualité d'administrateur indépendant : Madame Pascale Amenc-Antoni, Madame Carine Salvy, Monsieur Guillaume Cadiou, et Monsieur Philippe Valletoux.

1.7.4 Informations sur les administrateurs

1.7.4.1 M. Pascale Amenc-Antoni

Adresse professionnelle : 1 chemin de la Thomassine – 04100 MANOSQUE

Mandats et fonctions exercés :

Mandats en cours au 31 décembre 2016		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Energymed (sarl)	Directeur de la publication	Comia SAS	Directeur général jusqu'au 30/06/2013

Les sociétés dont Madame Amenc-Antoni est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

Notice biographique :

Diplômée de Paris-assas et Science Po de Paris, Pascale Amenc-Antoni a commencé sa carrière comme journaliste spécialiste dans le secteur du pétrole et du gaz, métier qu'elle a exercé de 1973 à 1982. Elle entre ensuite au Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives, où elle dirige successivement, de 1983 à 2006 les relations de presse, la communication, les ressources humaines, le cabinet de l'administrateur général du CEA, le centre de recherche du CEA de Cadarache et l'agence ITER France. Elle est présidente fondatrice du pôle de compétitivité

Capenergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre). De 2006 à 2010, elle est adjointe pour l'administration, puis conseillère spéciale du Directeur général d'ITER. De 2011 à 2013, elle est Directeur général de COMIA, joint-venture entre Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Comex Nucléaire. En janvier 2011, elle crée et dirige, depuis cette date, la publication Energymed.

Elle est née le 4 novembre 1949 et est de nationalité française.

1.7.4.2 Mme. Carine Salvy

Adresse professionnelle : 75 Chemin des Coverays – 74400 CHAMONIX-Mont-Blanc

Mandats et fonctions exercés :

Mandats en cours au 31 décembre 2016		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
PSB Industries SA	Administrateur	Direct energie SA	Administrateur jusqu'en avril 2014
TIGF Investissements SAS	Administrateur	Eras SAS	Administrateur jusqu'en mai 2014
NSC Groupe SA	Administrateur		

Les sociétés dont Madame Salvy est ou a été mandataire sont toutes cotées à l'exception de TIGF Investissements SAS et Eras SAS.

Notice biographique :

Diplômée de l'ESSEC, du CFA institute et de l'IFA, Carine Salvy a débuté sa carrière comme analyste financier sur le secteur des utilities chez Paribas à Sao Palo et à New York, puis chez Lazard et à la Société Générale à Londres. De 2005 à 2010, elle est gérant de portefeuille chez Ecofin, une société de gestion d'investissement spécialisée dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement e6t des infrastructures. Elle crée en 2010 CALLA Consult, un cabinet de conseil en stratégie et devient en 2016 associée de « Associés en Gouvernance », un cabinet de conseil en gouvernance. Nommée Directeur général de Poweo en 2012, elle a mené la fusion-absorption de Direct Energie pour créer le troisième opérateur alternatif d'énergie en France. Elle est administrateur référent de PSB Industries, une société d'emballage et de chimie de spécialité, administrateur de NCS Groupe, une société d'équipements industriels, et de TIGF, un gestionnaire de transport et de stockage de gaz naturel.

Elle est née le 2 mai 1974 et est de nationalité française.

1.7.4.3 M. Pierre-Henri Chappaz

Adresse professionnelle : 23bis avenue de Messine - 75008 PARIS

Mandats et fonctions exercés :

Mandats en cours au 31 décembre 2016		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Rothschild & Cie (SCA)	Gérant		

Les sociétés dont Monsieur Chappaz est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

Notice biographique :

Diplômé de l'ESSEC (programme «Grande Ecole») en 2003, avec une double spécialisation en finance et en droit (membre du cursus droit de l'ESSEC), Pierre-Henry Chappaz a été recruté au sein du département des affaires financières de Rothschild & Cie en 2003 comme attaché de direction fusion-acquisition. Dans le même temps, il enseigne en tant que chargé de cours à l'ESSEC entre 2003 et 2004 au sein du département Droit – séminaire de droit civil (responsabilité civile) et séminaire de droit pénal (sociologie criminelle). Il a été nommé Managing director au sein des activités « global Financing advisory » du groupe Rothschild en 2014 et coopté Associé-Gérant en 2017.

Il est né le 30 mai 1978 et est de nationalité française.

1.7.4.4 M. Maxime Séché

Adresse professionnelle : CS 20020 – 53811 CHANGE cedex

Mandats et fonctions exercés :

Mandats en cours au 31 décembre 2016		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Séché environnement SA	Directeur Général Adjoint salarié	Séché Environnement	Administrateur jusqu'au 01/12/2015
TREDI SA	Administrateur	Séché Healthcare SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement jusqu'au 23/11/2015
Senergies SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement	Sodicome SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement jusqu'au 13 avril 2016
Séché Energies SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement		
Séché Développement SAS	Représentant permanent du Président Séché Environnement		

Les sociétés dont Monsieur Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées à l'exception de Séché Environnement SA.

Notice biographique :

Diplômé du programme Grande Ecole de l'EDHEC avec une spécialisation en entrepreneuriat, Maxime Séché commence sa carrière dans le secteur financier, d'abord à la Société Générale à Paris et à Londres en tant qu'analyste du secteur des utilities puis chez Paris Orléans dans le département capital investissement. Il a ensuite eu des expériences entrepreneuriales comme co-fondateur de L14, un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables, et de BlueNRGY, société américaine de services et de logiciels à destination du secteur des énergies renouvelables. Depuis 2012, il est directeur de la stratégie de Séché Environnement.

Il est né le 27 mars 1984 et est de nationalité française.

1.7.4.5 M. Guillaume Cadiou

Adresse professionnelle : Calderys – 19 place de la Résistance – 92446 ISSY-LES-MOULINEAUX

Mandats et fonctions exercés :

Monsieur Cadiou n'exerce pas d'autres mandats que celui d'administrateur au sein de la société Séché Environnement.

Notice biographique :

Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées et du Collège des ingénieurs, Guillaume Cadiou commence sa carrière, de 2003 à 2006, en tant qu'adjoint au chef du bureau des finances et des politiques de l'Union européenne, à la direction du budget au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. De 2006 à 2008, il est chargé de mission auprès du directeur des finances et de la stratégie à la Caisse des Dépôts et consignations. De 2008 à 2010, il est Directeur adjoint du cabinet du Ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance. De 2011 à 2014, il est directeur de la stratégie et du développement du groupe Imerys. De 2015 à 2016 il est directeur général Europe de Calderys. Depuis 2017, il est directeur de l'intégration de la société Kerneos dans le groupe Imerys,

Il est né le 27 septembre 1977 et est de nationalité française.

1.7.4.6 Joël Séché

Adresse professionnelle : Les Hêtres – CS20020 – 53811 Changé cedex 09

Mandats et fonctions exercés :

Mandats en cours au 31 décembre 2016		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Séché Éco-Services SAS	Président	HIME SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Transport SAS	Président	SAUR SAS	Président jusqu'au 27 mai 2012
Séché Eco-Industries SAS	Président	HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'en juillet 2013
Séché Alliance SAS	Président	Altamir	Président du conseil de surveillance jusqu'au 3 mars 2015
Tredi SA	Administrateur	Amboise SCA	Membre du conseil de surveillance jusqu'au 23 avril 2015
SCI la Croix des Landes	Gérant		
SCI les Chênes secs	Gérant		
SCI Mezerolles	Gérant		
SCI La Montre	Gérant		
SCI de la Censie	Gérant		
SCI Saint Kiriec	Gérant		
Sci la Perrée	Gérant		
Groupe Séché SAS	Président		
GIE Pari Mutuel Urbain	Administrateur		

Les sociétés dont Monsieur Joël Séché est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

Notice biographique :

Issu d'une famille d'entrepreneurs mayennais, Joël Séché fonde sa première entreprise dès ses vingt ans. Après avoir démarré dans une activité de transports, il reprend l'entreprise familiale d'une douzaine de salariés dans les travaux publics, et l'a fait évoluer rapidement vers un secteur prometteur au milieu des années 1980 : le traitement des déchets. Toujours précurseur, il développe

son entreprise dans un souci d'intégration environnementale et de prise en compte du facteur humain : il sera le premier au monde dans son métier à obtenir la certification ISO 14001 pour son management environnemental.

Pour se donner les moyens financiers de la croissance, il introduit Séché Environnement en bourse en 1997, et use de ce levier pour prendre successivement le contrôle d' Alcor (2001) et de Trédi (2002). Le Groupe atteint une stature internationale multi compétent pour la valorisation et le traitement de tous les déchets, et aujourd'hui fort de ses 1700 collaborateurs il compte parmi les acteurs majeurs du secteur des déchets en France.

Il est âgé de 61 ans et est de nationalité française.

1.7.4.7 M. Jean-Pierre Vallée

Adresse professionnelle : 3 allée Cassard – 44000 NANTES

Mandats et fonctions exercés :

Monsieur Vallée n'exerce pas d'autres mandats que celui d'administrateur au sein de la société Séché Environnement.

Notice biographique :

Ancien élève de l'ICG, promotion Gustave Eiffel, Jean-Pierre Vallée est également titulaire du certificat de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). Il a exercé au sein du groupe Potier et Saint Gobain de 1996 à 2000, dans la branche d'activité -béton prêt à l'emploi et fabrication industrielles - successivement les fonctions de directeur d'agence, directeur régional, directeur national. A partir de 2000 à 2010, il a été en charge, dans ce même groupe du développement externe des activités et de l'exploitation.

Il est né le 12 février 1952 et est de nationalité française.

1.7.4.8 M. Philippe Valletoux

Adresse professionnelle : 28 boulevard Raspail – 75007 PARIS

Mandats et fonctions exercés :

Mandats en cours au 31 décembre 2016		Mandats terminés au cours des 5 derniers exercices	
Société du parc du Futuroscope (SA)	Membre du comité de surveillance	HIME SAS	Membre du comité de surveillance jusqu'au 25 juin 2012

Les sociétés dont Monsieur Valletoux est ou a été mandataire sont toutes non cotées.

Notice biographique :

Monsieur Philippe Valletoux a successivement exercé des fonctions de Chargé de mission au Groupe Central des Villes Nouvelles, et au Ministère de l'Intérieur, puis de Directeur des Etudes à la Direction du Développement local de la Caisse des dépôts. De 1995 à 2009, il a été Président de Floral (Emissions obligataires des collectivités locales). En 1987, Philippe Valletoux prend en charge la Direction du Département des Finances locales au Crédit Local de France, et est Conseiller du Président. Puis, il rejoint en 2000 Dexia Crédit Local comme Vice-Président du Comité de Direction jusqu'en 2009.

Il est né le 24 juillet 1943 et est de nationalité française.

1.7.5 Rémunération des mandataires sociaux de Séché Environnement

Le 2 décembre 2008, le Conseil d'administration du Groupe Séché Environnement a décidé d'adhérer à l'unanimité aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stocks options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

1.7.5.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le seul dirigeant mandataire social est monsieur Joël Séché (Président-directeur général). Monsieur Joël Séché perçoit une rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général, par Séché Environnement SA. Il ne perçoit aucune rémunération de la part des filiales du Groupe.

Aucun engagement n'est contractuellement prévu pour le paiement, en cas de cessation de changement de fonction, d'indemnités ou avantages particuliers. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été accordée aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'aucune action de performance.

En matière de retraite, les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Il s'agit d'un régime par capitalisation, portant sur 5% du salaire annuel perçu, dans la limite de la tranche B du plafond annuel de la sécurité sociale.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Joël Séché

(en euros)	2014	2015	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	426 062	426 062	421 426
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
TOTAL	426 062	426 062	421 426

Tableau récapitulatif des rémunérations de Joël Séché

(en euros)	2014		2015		2016	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Rémunération variable	/	/	/	/	/	/
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/	/	/
Avantage en nature (1)	14 062	14 062	14 062	14 062	11 426	11 426
Jetons de présence	12 000	12 000	12 000	12 000	10 000	10 000
TOTAL	426 062	426 062	426 062	426 062	421 426	421 426

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

1.7.5.2 Rémunération des dirigeants non mandataires sociaux

Maxime Séché, dirigeant mais non mandataire social, perçoit une rémunération en sa qualité de Directeur général Adjoint.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Maxime Séché en sa qualité de Directeur général Adjoint

(en euros)	2014	2015	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail ci-dessous)	/	180 832	174 173
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	/	/	/
TOTAL	/	180 832	174 173

Tableau récapitulatif des rémunérations de Maxime Séché en sa qualité de Directeur général adjoint

(en euros)	2014		2015		2016	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	/	/	151 792	151 792	159 227	159 227
Rémunération variable (2)	/	/	5 572	5 572	5 805	5 805
Rémunération exceptionnelle	/	/	/	/	/	/
Avantage en nature (1)	/	/	13 467	13 467	9 141	9 141
Jetons de présence	/	/	10 000	10 000		
TOTAL	/	/	180 832	180 832	174 173	174 173

(1) il s'agit d'avantage en nature au titre des voitures mises à disposition

(2) il s'agit des sommes perçues au titre de la participation

1.7.5.3 Rémunération des administrateurs

La seule rémunération des mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat est constituée de jetons de présence. Aucun des administrateurs de la Société n'a perçu de rémunérations ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par la Société. Il n'a été consenti aucune option de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Par ailleurs, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE			
(en euros)	2014	2015	2016
Joël Séché	12 000	12 000	12 000
CDC/FSI	7 200	8 000	/
Dominique Cyrot	12 000	2 000	/
Guillaume Cadiou	/	10 000	14 500
Pierre-Henri chappaz	/	10 000	13 000
Carine Salvy	/	8 000	13 000
Pascale Amenc-Antoni	/	10 000	10 000
Maxime Séché	/	10 000	/
Groupe Séché	/	/	14 000

Jean-Pierre Vallée	12 000	12 000	14 500
Philippe Valletoux	12 000	12 000	16 500
TOTAL	55 200	94 000	105 500

1.7.6 Conflits d'intérêts

A la connaissance de Séché Environnement, aucun administrateur ne présente de conflits entre ses intérêts à l'égard de Séché Environnement (découlant de son mandat) et ses intérêts personnels. Par ailleurs, aucun administrateur au cours des 5 derniers exercices :

- n'a fait l'objet, de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite ou une mise sous séquestre ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un Conseil d'administration de direction ou de surveillance, d'associé commandité de fondateur ou de directeur général à une liquidation;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La Société n'a pris aucun engagement envers les mandataires sociaux dû ou susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

1.8 Affectation et répartition du résultat

1.8.1 Proposition d'affectation du résultat

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice 2016 et après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 19 474 371,11 euros de décider l'affectation et la répartition suivante proposée par le Conseil d'administration :

- Distribution de la somme de 7 464 845,4 euros,
- Affectation du solde en report à nouveau : 12 009 525,71 euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 0,95 euro par action. Ce dividende, prélevé sur le résultat de l'exercice, ouvre droit pour les personnes physiques à la réduction de 40% soit 0,38 euro par action. Le détachement du coupon interviendra le 3 juillet 2017 et le dividende sera mis en paiement le 5 juillet 2017.

1.8.2 Dividendes

1.8.2.1 Paiement des dividendes

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée générale dans le délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Aucune répétition des dividendes ne peut être exigée des actionnaires, hors le cas de distribution de dividendes fictifs ou d'intérêts fixes ou intercalaires qui sont interdits par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

1.8.2.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice	Dividende	Eligible à la réfaction
2014	0,95 €	/
2015	0,95 €	/
2016	0,95 €	/

1.9 Conventions réglementées

En application de l'article L.225-101-1 du code de commerce, il est précisé qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice.

1.10 Données sociales, environnementales et sociétales

1.10.1 Note méthodologique²

1.10.1.1 Périmètre

1.10.1.1.1 Définition du périmètre

Séché Environnement est coté sur Euronext Paris depuis 1997 et à ce titre publie des indicateurs sociaux et environnementaux consolidés conformément aux prescriptions de l'article 116 du Code de Commerce depuis 2002, puis des informations sociales, environnementales et sociétales à compter de 2012 de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, modifié par le décret n°2016-1138 du 19 août 2016.

Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2016, et consolidées en méthode globale.

Les filiales sur le territoire national sont pour leur quasi-totalité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation d'exploiter (dont 17 sites classés Seveso ou Seveso seuil haut). Du fait de leur consolidation dans le reporting global de Séché Environnement, elles ne font pas l'objet d'informations individualisées.

Le développement à l'international est un des axes de la stratégie du Groupe. Ces dernières années des interventions de dépollution ont été réalisées en dehors des frontières nationales, sans structures locales propres, sur des financements internationaux principalement (FAO, PNUE ...). Ces travaux ont conduit à importer les déchets après leur mise en sécurité, pour être traités en France. Les impacts environnementaux sont ainsi repris dans le périmètre « France », tout comme le personnel correspondant.

Les implantations à l'international (environ 4,6 % du chiffre d'affaires 2016 et 7,9% des effectifs) font l'objet à ce jour d'une collecte allégée de données sociales et environnementales du fait de leur faible importance relative et de la difficulté de consolidation dans des contextes réglementaires différents de la France. Les quelques indicateurs les plus significatifs (effectifs, énergie, eau) sont donnés en compléments aux données françaises.

1.10.1.1.2 Modifications de périmètre

Les règles d'entrées et de sorties de périmètre se calent sur les définitions de consolidation (référentiel IFRS, normes IFRS10 / IFRS5). La mise à jour du périmètre de reporting s'effectue trimestriellement par analogie avec celui de consolidation régi par le service consolidation du Groupe. La collecte des données environnementales et sociales a une périodicité annuelle (année civile).

Le périmètre de suivi des indicateurs environnementaux – à la différence des sociaux – est défini pour Séché Environnement comme étant l'ensemble des établissements classés pour la protection

² Les principes de reporting font l'objet d'une note de procédures spécifique et détaillée communicable sur demande formulée à la Direction Développement Durable de Séché Environnement : dd@groupe-seche.com

de l'environnement (ICPE) dont il est l'exploitant, c'est-à-dire ceux dont il est titulaire de l'autorisation préfectorale d'exploiter (directement ou par filiale interposée). Cette règle basée sur la responsabilité vis-à-vis de l'Administration est d'application dans le Groupe depuis 2013.

Dans le cas de délégations de service public (DSP) les données environnementales :

- sont reportées avec celles de Sécché Environnement lorsque la structure juridique attributaire de la DSP filiale du Groupe est titulaire de l'arrêté préfectoral : cas de Sénerval et d'Alcéa ;
- ne sont pas consolidées lorsque les arrêtés préfectoraux sont au nom des collectivités locales concernées : cas de l'incinérateur d'ordures ménagères d'Oléron et du site de compostage de Scherwiller dont la gestion est assurée par Sécché Eco-Industries.

Pour la même raison, les sites d'intervention de Sécché Eco-Services chez les industriels ne rentrent pas dans le périmètre du reporting environnemental de Sécché Environnement, car ils figurent dans celui des industriels en question qui détiennent l'arrêté préfectoral.

Cas particulier des exercices 2014 à 2016 pour Sénerval :

Sénerval – exploitant de l'usine d'incinération de Strasbourg – et Eurométropole – son propriétaire – ont tenté pendant deux ans de mener de front des opérations de désamiantage/réparations tout en maintenant une activité partielle sur le site. Après deux années de difficultés, Eurométropole a décidé en juin 2016 de fermer complètement le site pour deux ans et demi à compter de la fin de l'été 2016 (réouverture prévue en février 2019).

Sénerval ayant été à l'arrêt durant plusieurs mois au cours des trois derniers exercices, ses données environnementales (à la différence des données sociales³) ne sont pas pertinentes au niveau annuel, car trop intermittentes. En conséquence et à titre dérogatoire, ses données environnementales 2014 à 2016 (air, eau, énergie, gaz à effet de serre, déchets ...) ne sont pas consolidées.

1.10.1.1.3 Entrées dans le périmètre en cours d'exercice 2016

Pour la consolidation des données environnementales et sociales des nouvelles structures, voir les règles de consolidation en § 3.1.3.1.3. Les acquisitions ou créations de sociétés en 2016 ont été les suivantes : Sécché Energies (après acquisition de HPS), Sécché Healthcare et Sodicode qui ont effectué en 2016 leur premier exercice plein au sein du Groupe. Ces structures ont peu d'impact environnemental à ce stade.

1.10.1.2 Référentiels utilisés

1.10.1.2.1 Textes réglementaires

1.10.1.2.1.1 Textes génériques

Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Sécché Environnement consolidé tel que constitué en 2016 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'activité du Groupe,

³ Les 60 salariés de Sénerval travaillent à temps partiel à partir du 26 septembre. L'État leur verse un complément financier pendant la durée de ce temps partiel dans une limite de 1 000 heures par an et par salarié. Ce dispositif valable jusqu'au 31 décembre doit être reconduit de six mois en six mois, jusqu'à la réouverture de l'activité d'incinération de l'usine.

tels que prévus à l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et dans le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, complétés par ceux du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016.

1.10.1.2.1.2 Données environnementales

Sur le plan environnemental, Sécché Environnement s'appuie sur la liste d'indicateurs du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L225-102-1 du Code de commerce complétée par des indicateurs relatifs au changement climatique et à la protection de la biodiversité. Les informations relatives aux rejets sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002. Les modifications pour le reporting 2016 ont été introduites par décret d'août 2016 qui complète le dispositif avec une reformulation des items relatifs à l'économie circulaire⁴ plus un ajout concernant le gaspillage alimentaire⁵ et une définition élargie de la mesure des impacts sur le changement climatique⁶.

Les ICPE du type de celles exploitées par Sécché Environnement ont l'obligation⁷ de renseigner la base de données « Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes » (GEREP) qui a été mise en place pour répondre aux recommandations de l'Union Européenne sur l'enregistrement des données environnementales⁸. Les critères renseignés dans cette base peuvent varier d'un site à l'autre en fonction des particularités de leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation, en particulier en rapport avec les risques ou impacts spécifiques aux différents métiers. Ces déclarations serviront de base pour les indicateurs extra-financiers visés par l'article 225.

1.10.1.2.1.3 Données sociales

Outre les indicateurs⁹ sur l'emploi, l'organisation du travail, les relations sociales, la santé et la sécurité, la formation et l'égalité de traitement listés dans l'article 225, quatre aspects des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) complètent le reporting¹⁰, à savoir :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; à compter de 2016 la liste des accords collectifs conclus est complétée¹¹ par une évaluation de leurs impacts
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- Elimination du travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants.

Exerçant son activité quasi exclusivement en France, et respectueux des lois, l'application de ces principes est un fait acquis depuis toujours pour Sécché Environnement. A l'international, Le Groupe ne déroge pas à ces règles.

⁴ Article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte

⁵ Article 4 de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire

⁶ Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte

⁷ Arrêté du 26 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets

⁸ Protocole « Pollutant Release & Transfer Register » et Règlement 166/2006

⁹ Construits en cohérence avec les articles L2323-70 et R2323-17 du Code du travail relatifs au contenu du bilan social

¹⁰ Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

¹¹ Article 37 de la nouvelle loi Travail n° 2016-1088 du 8 août 2016

1.10.1.2.2 Référentiels non obligatoires

Séché Environnement s'appuie sur des textes ou normes nationaux et/ou internationaux reconnus :

- Pour les engagements et le management :
 - Principes directeurs de l'OCDE
 - Conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)
 - Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale des Organisations
 - Principes du Global Compact¹² (Nations Unies)
 - ODD¹³ – Objectifs de Développement Durable (PNUD United Nations Development Programme)

- Pour le management :
 - Norme ISO 9001 pour la certification de la qualité
 - Norme ISO 14001 pour la gestion environnementale
 - Norme ISO 50001 pour la gestion énergétique
 - Référentiel OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail
 - Certification MASE pour le système de management intégré en milieu chimique
 - ECOCERT : Système de management de la biodiversité
 - ECOCERT : Système de management climat

- Pour le reporting :
 - Grille du GRI3 (Global Reporting Initiative)
 - Bilan social selon le Code du Travail

- Grille d'indicateurs environnementaux du GERP

- Méthodologie BEGES telle que définie par l'Article 75 de la loi n° 2010-788 et appuyée sur un outil de calcul spécifique développé pour le Groupe par 3^E – Performance et ECO₂ Initiative en cohérence avec :
 - la méthodologie du Bilan Carbone® initiée par l'ADEME

¹² Le Global Compact des Nations Unies rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de 10 principes universellement reconnus relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes fournissent une feuille de route pour les organisations qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale et soutenir les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Le Global Compact est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant près de 14 000 participants dans 160 pays.

¹³ Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer les sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable.

- le Protocole de quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets, initié en 2006 par des professionnels français du secteur et l'association Entreprise pour l'Environnement (EpE). Ce Protocole permet d'harmoniser les pratiques en matière de quantification, reporting et vérification des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités de gestion des déchets. Depuis sa création, il a fait l'objet de plusieurs mises à jour. La dernière revue critique en date est celle du World Resource Institute (WRI) qui, avec le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), est à l'origine du GHG Protocol, la méthode la plus reconnue internationalement pour la comptabilité carbone. Labellisé en 2013 par le WRI, ce Protocole est reconnu comme référentiel volontaire international pour la réalisation de reporting GES dans le secteur des déchets.

1.10.1.2.3 Intégration de la stratégie aux ODD (Objectif du développement durable)

Le 1^{er} janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies – sont entrés en vigueur. Avec ces objectifs, les dirigeants reconnaissent que l'élimination de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui renforcent la croissance économique et répondent à un éventail de besoins sociaux, parmi lesquels l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre les changements climatiques et en protégeant l'environnement.

Ces objectifs englobent les 10 principes du Global Compact qui avait vu le jour il y a une quinzaine d'années et auxquels Séché Environnement a souscrit dès 2003 (labellisé au niveau « advanced » depuis 2014). Avec les ODD, la communauté internationale a donné une nouvelle impulsion au développement durable. Tout l'enjeu est alors celui de la mise en œuvre et de la place que la société civile est appelée à y tenir.

Se voulant universels, certains des 17 objectifs dépassent le cadre d'action et/ou de responsabilité des entreprises. Plus précisément dans le cas de Séché Environnement et de son activité liée à l'économie circulaire principalement en France, le choix de ses cibles ODD – et donc son implication directe – se limite à deux niveaux de force :

Intégration d'objectifs communs aux acteurs économiques

- ODD 5 : Egalité entre les sexes
- ODD 8 : Accès à des emplois décents et croissance économique
- ODD 9 : Innovation et infrastructures
- ODD 10 : Réduction des inégalités
- ODD 11 : Villes et communautés durables



Cibles spécifiques présentant un fort enjeu pour Sêché Environnement

- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables
- ODD 12 : Production et consommation durables
- ODD 13 : Lutte contre le changement climatique
- ODD 15 : Protection de la faune et de la flore terrestre



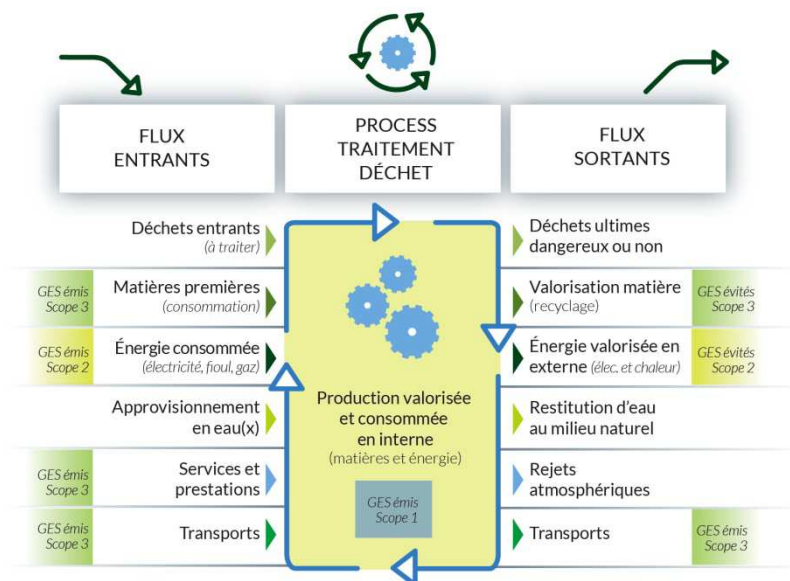
1.10.1.3 Principes

1.10.1.3.1 Mesure

1.10.1.3.1.1 Typologie d'indicateurs

Les indicateurs utilisés par le Groupe sont de trois niveaux :

- Données « structurelles ou de stock » : issues de travaux documentaires (par exemple les surfaces des terrains ou le comptage des accords collectifs signés)
- Indicateurs « opérationnels simples » qui relèvent de mesures directes, se répartissant en deux sous-catégories :
 - Flux normés selon des protocoles de mesure officiels et reconnus, en particulier par les administrations dans le cadre des reportings des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (comme les flux de polluants)
 - De définition propre au Groupe comme l'usage des lichens pour la qualité de l'air, les mesures de richesse de la biodiversité ...
- Indicateurs « complexes » : issus de calculs mettant en œuvre des choix d'hypothèses de périmètres, de facteurs de conversion, de protocoles de consolidation ... comme l'énergie, les gaz à effet de serre ou le bilan carbone, à titre d'exemples.



Cartographie des indicateurs relatifs à un site de traitement de déchets

1.10.1.3.1.2 Origine des données

Les données sociales sont issues de la base de données de la Direction des Ressources Humaines, selon des définitions couramment utilisées en France, et en particulier dans le cadre de l'établissement des bilans sociaux (pour les structures juridiques qui y sont assujetties). Elles correspondent aux déclarations réglementaires faites aux diverses administrations et aux organismes sociaux.

Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations (dont celle du GEREP) faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, Agences Régionales de Santé, Agences de l'Eau) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.

Les données économiques sont d'origine comptable établies selon les normes en vigueur dans la profession et auditées à ce titre par les commissaires aux comptes. Les données comptables relatives aux aspects environnementaux dans les comptes individuels et consolidés des entreprises sont présentées selon la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

1.10.1.3.1.3 Techniques de consolidation des indicateurs sociaux et environnementaux

Pour la consolidation des entités ou sites, elle suit un traitement similaire aux données comptables à savoir la méthode globale, en l'occurrence une sommation arithmétique des données élémentaires pour les sites qui ont fait partie du périmètre toute l'année durant.

Les entrées dans le périmètre en cours d'exercice donnent lieu à :

- Une non-prise en compte de leurs indicateurs de flux environnementaux (consommations, rejets ...) ou sociaux (heures de formation, pyramide des salaires ...), la donnée de moins de douze mois n'étant pas significative ;

- Une intégration à 100% des données sociales de situation à date de fin d'exercice (typologie des effectifs à fin d'année par âge, genre, fonctions, statuts, ...)

1.10.1.3.1.4 Comparabilité (essentiellement pour les données environnementales)

Les résultats des mesures environnementales sont régulièrement consignés depuis plusieurs années dans un logiciel de reporting environnemental (TENNAXIA), et surveillés tant au niveau de chaque site qu'au niveau national. Les méthodologies de saisie des informations et de consolidation répondent aux mêmes définitions sur l'ensemble de la période.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre a évolué en 2015 pour s'adapter aux évolutions de paramétrage du Bilan Carbone® consécutivement à la publication du 5^{ème} rapport du GIEC.

Confronté à l'enjeu de la mise à jour régulière des facteurs d'émission de la Base Carbone®, base de données à utiliser en priorité pour le Bilan GES réglementaire en France, 3^E-Performance et ECO₂ Initiative ont conçu spécifiquement pour Sèches Environnement un outil entièrement original et dédié à ses besoins.

Compatibilité de la méthode Sèches Environnement avec les méthodes de référence				
	Méthode réglementaire	Bilan Carbone V7®	GHG Protocol (EpE)	ISO 14064
Gaz pris en compte	●●	●●	●●	●●
Périmètre opérationnel (scope)	●●		●●	●●
Règles de calcul	●●	●	●	●
Facteurs d'émission	●●	●●	●●	●●
Classification des émissions	●●		●	●

Compatibilité ●● parfaite ● partielle

Cet outil comporte :

- Une consultation dynamique de la Base Carbone® permettant sa mise à jour. La version de la Base Carbone intégrée au modèle dans sa version 2015 est la Version 11.2¹⁴ ;
- Des méthodes de calcul des émissions selon la méthode réglementaire (Version 3.d publiée en Septembre 2015¹⁵) ;
- Une méthode de calcul des incertitudes portant sur les émissions selon les préconisations du GIEC ;
- Des méthodes de calcul portant exclusivement sur les catégories d'émissions 1 et 2 au sens de la méthode réglementaire.

Pour assurer une comparabilité dans le temps, les valeurs 2014 ont été recalculées avec ces nouveaux paramètres (dénommé « 2014 – pro forma 2015 »). Il a également été tenu compte des corrections effectuées en 2016 par l'ADEME dans la Base Carbone, et de sa modification des coefficients relatifs au mix énergétique (en moyenne sur 3 ans, contre un calcul annuel auparavant).

Pour la déclaration des rejets des divers contaminants dans l'air et dans l'eau, Sèches Environnement applique intégralement à partir de 2015 l'arrêté du 26 décembre 2012 qui prévoit la déclaration des émissions de toutes les ICPE dans l'air et dans l'eau de tout polluant indiqué à

¹⁴ <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/>

¹⁵ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art_L229-25_Methodologie_generale_version_3-d.pdf

l'annexe II dudit arrêté dès lors qu'elles dépassent les seuils fixés dans cette même annexe. Font exception les données dont les déclarations RSDE (rejets de substances dangereuses dans l'eau) sont expressément imposées pour certains sites. Jusqu'en 2014, Séché Environnement déclarait tous ses rejets, même ceux qui étaient en-dessous des seuils de déclaration.

Pour assurer une comparabilité dans le temps, les valeurs 2014 ont été recalculées avec ce seuil de déclaration (dénommé « 2014 – pro forma 2015 »).

1.10.1.3.1.5 Matérialité

Les indicateurs environnementaux jugés pertinents au regard de l'activité exercée sont ceux retenus dans les prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter.

Certaines imprécisions ou erreurs de reporting sur les exercices précédents (en particulier en matière d'indicateurs environnementaux) peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue. Au-delà de ce seuil, la correction donne lieu à commentaire.

Dans le cas particulier du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), s'agissant d'un indicateur complexe issu de calculs, un calcul d'incertitude est réalisé en fonction des sources de données élémentaires :

- 1% Données relevées par mesures légales (contrôle de métrologie)
- 10% Données sur factures
- 30% Données obtenues par calcul / extrapolation
- 80% Données estimées car non disponibles.

Pour les indicateurs relatifs à la biodiversité, au-delà du statut de protection particulière qui est accordé à certains territoires (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ...), le Groupe déploie depuis plusieurs années des programmes de suivis des différentes espèces ou groupes faunistiques sur ses sites, en particulier l'avifaune et les amphibiens, espèces qui sont bio-indicatrices de la qualité de l'air et des eaux de ruissellement. Les protocoles de comptage sont issus des travaux de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle (Inventaire du patrimoine naturel – IPN).

1.10.1.3.1.6 Traçabilité

De très nombreux contrôles peuvent être mis en œuvre selon besoins dès l'étape de saisie de manière à éviter les erreurs de saisie et faciliter la traçabilité grâce à un ensemble de fonctionnalités gérant le processus de collecte et de validation de la qualité de l'information saisie dans les reportings : contrôles à la source, approbation, verrouillage des données, gestion des alertes, gestion des demandes de justification.

Les données environnementales sont validées en interne par le Directeur des Laboratoires du Groupe pour intégration au reporting du Groupe (outil TENNAXIA), et avant transmission définitive à l'Administration (GEREP). Les déclarations des exploitants font alors l'objet d'une validation par le service d'inspection compétent pour l'établissement concerné (DREAL, DDASS, Préfecture de Police, Police de l'eau, Autorité de Sûreté Nucléaire ...). Ainsi cette déclaration obligatoire et sous contrôle de l'Administration sert-elle au reporting environnemental du Groupe.

1.10.1.3.2 Transparence - Audit des données

En application de l'arrêté précisant les modalités de l'audit prévu par la loi n° 2010-788, Sécéd Environnement a confié à KPMG la mission de vérification de l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le présent chapitre à compter de 2013. A partir de 2014, KPMG a vérifié une sélection d'indicateurs indiqué par le symbole à un niveau d'assurance raisonnable.

1.10.2 Informations sociales

1.10.2.1 Politique d'emploi

La politique sociale est axée principalement sur :

- L'emploi stable et la fidélisation des salariés ;
- Le respect des diversités ;
- La sécurité des conditions de travail ;
- La formation permanente ;
- La gestion du temps.

1.10.2.2 Structure de l'emploi

1.10.2.2.1 Effectifs mondiaux

Au 31 décembre	2014	2015	2016
Séché Environnement (maison mère)	27	26	30
Filiales françaises en intégration globale	1 663	1 760	1 784
Sous total périmètre Article 225	1 690	1 786	1 814
Filiales étrangères Europe ¹⁶	63	68	72
Filiales étrangères Amériques ¹⁷	27	25	83
Total	1 780	1 879	1 969

1.10.2.2.2 Effectifs en France

La structure des effectifs privilégie l'emploi stable, le recours à des contrats à durée déterminée (CDD) et à l'intérim s'élevant seulement respectivement à 4,2 % et 10,9 % de l'effectif de l'année.

1.10.2.2.2.1 Effectifs à date (au 31 décembre)

1.10.2.2.2.1.1 Par statut et par sexe

Au 31 décembre en France	2014			2015			2016		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	253	91	344	279	105	384	292	120	412
Agents de maîtrise	328	105	433	351	105	456	367	114	481
Employés	127	144	271	127	148	275	122	152	274
Ouvriers	604	38	642	634	37	671	607	40	647
Total en unités	1 312	378	1 690	1 391 ☑	395 ☑	1 786 ☑	1 388 ☑	426 ☑	1 814 ☑
% hommes/femmes	77,6	22,4		77,9	22,1		76,5	23,5	

H (hommes) F (femmes) T (total)

A l'international, l'effectif 2016 de 155 salariés est à 81% masculin avec une population composée à 12% de cadres, 10% d'agents de maîtrise, 25% d'employés et 53% d'ouvriers.

¹⁶ Espagne (régénération de solvants), Allemagne (traitement de gaz), et Hongrie (Installation de stockage) déconsolidée en 2013

¹⁷ Mexique et Argentine (décontamination de transformateurs), Pérou (depuis 2015)

1.10.2.2.1.2 Par nature de contrats et par sexe

Au 31 décembre	2014			2015			2016		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	1 271	364	1 635	1 331	374	1 705	1 341	396	1 737
CDD (durée déterminée)	41	14	55	60	21	81	47	30	77
Total en unités	1 312	378	1 690	1 391	395	1 786	1 388	426	1 814
% CDD / effectif total	3,1	3,7	3,3	4,3	5,3	4,5	3,4	7,0	4,2

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.10.2.2.1.3 Pyramide des âges¹⁸

Au 31 décembre 2016	Hommes	Femmes	Total
< 26 ans	70 <input checked="" type="checkbox"/>	20 <input checked="" type="checkbox"/>	90 <input checked="" type="checkbox"/>
de 26 à 29 ans	97 <input checked="" type="checkbox"/>	40 <input checked="" type="checkbox"/>	137 <input checked="" type="checkbox"/>
de 30 à 34 ans	150 <input checked="" type="checkbox"/>	54 <input checked="" type="checkbox"/>	204 <input checked="" type="checkbox"/>
de 35 à 39 ans	221 <input checked="" type="checkbox"/>	71 <input checked="" type="checkbox"/>	292 <input checked="" type="checkbox"/>
de 40 à 44 ans	212 <input checked="" type="checkbox"/>	77 <input checked="" type="checkbox"/>	289 <input checked="" type="checkbox"/>
de 45 à 49 ans	240 <input checked="" type="checkbox"/>	86 <input checked="" type="checkbox"/>	326 <input checked="" type="checkbox"/>
de 50 à 54 ans	206 <input checked="" type="checkbox"/>	46 <input checked="" type="checkbox"/>	252 <input checked="" type="checkbox"/>
de 55 à 62 ans	183 <input checked="" type="checkbox"/>	31 <input checked="" type="checkbox"/>	214 <input checked="" type="checkbox"/>
63 et > 63 ans	9 <input checked="" type="checkbox"/>	1 <input checked="" type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>
Proportion de séniors (> 45 ans)	46,0%	38,5%	44,2%
Age moyen	44 ans	42 ans	43,3 ans

1.10.2.2.2 Effectifs moyens ou en équivalent temps plein (ETP)

	2014			2015			2016		
En unités d'effectif	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Equivalent temps plein	1 310	368	1 677	1 381 <input checked="" type="checkbox"/>	381 <input checked="" type="checkbox"/>	1 762 <input checked="" type="checkbox"/>	1 386 <input checked="" type="checkbox"/>	413 <input checked="" type="checkbox"/>	1 799 <input checked="" type="checkbox"/>
Mensuel moyen	1 301	381	1 681	1 332 <input checked="" type="checkbox"/>	386 <input checked="" type="checkbox"/>	1 717 <input checked="" type="checkbox"/>	1 402 <input checked="" type="checkbox"/>	414 <input checked="" type="checkbox"/>	1 816 <input checked="" type="checkbox"/>

H (hommes) F (femmes) T (total)

A l'international, l'effectif 2016 mensuel moyen est de 144 salariés.

¹⁸ Les bornes des classes d'âge coïncident avec celles réglementaires des textes régissant entre autres les « Contrats de génération »

1.10.2.2.3 Mouvements de personnel

1.10.2.2.3.1 Embauches par nature de contrats et par sexe

En unités d'effectif	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
CDI (durée indéterminée)	116	34	150	150	34	184	137	46	183
CDD (durée déterminée)	64	15	79	48	25	73	69	33	102
<i>Dont surcroît de travail</i>	57	7	64	43	17	60	63	30	93
<i>Dont remplacements</i>	7	8	15	5	8	13	6	3	9
Total en unités	180	49	229	198	59	257	206	79	285
% hommes/femmes	78,6	21,4		77,0	23,0		72,3	27,7	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.10.2.2.3.2 Départs par motifs et par sexe

En unités d'effectif	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Démissions	13	4	17	24	7	31	23	7	30
Licenciements individuels	9	2	11	22	5	27	23	2	25
En cours période d'essai	2	2	4	2	1	3	7	0	7
Ruptures conventionnelles	12	8	20	14	9	23	19	2	21
Licenciements économiques	1	0	1	0	0	0	5	0	5
Transferts intra Groupe - fusion	7	0	7	7	1	8	16	12	28
Retraites & préretraites	9	2	11	17	1	18	14	0	14
Décès	0	0	0	1	1	2	6	0	6
Fins de CDD	36	22	58	13	14	27	93	23	116
Autres	3	0	3	0	0	0	2	3	5
Total en unités	92	40	132	100	39	139	208	49	257
% hommes/femmes	70	30		72	28		81	19	

H (hommes) F (femmes) T (total)

A l'international en 2016 les embauches ont porté sur 70 salariés, les départs ont concerné 28 salariés dont 71% de démissions et 18% par licenciements.

1.10.2.2.3.3 Pyramide de l'ancienneté

Au 31 décembre 2016	Hommes	Femmes	Total
< 1 an	101	46	147
de 1 à 5 ans	367	104	471
de 6 à 10 ans	226	72	298
de 11 à 15 ans	237	76	313
de 16 à 20 ans	199	57	256
de 21 à 25 ans	132	38	170
de 26 à 30 ans	58	22	80
> 30 ans	68	11	79
Ancienneté moyenne	12,3 années	11,6 années	12,2 années

1.10.2.2.4 Rémunérations

1.10.2.2.4.1 Masse salariale globale

En k€	2014	2015	2016
Masse salariale brute	66 431	70 422	73 719
Charges sociales patronales	33 107	34 172	33 619
Coût salarial global	99 538	104 594	107 338

1.10.2.2.4.2 Participation et intéressement

En k€ ou unités d'effectif	2014	2015	2016
Total de la réserve de participation	1 577	1 697	1 797
Nombre de bénéficiaires	849	844	876
Montant global de l'intéressement	0	45	415
Nombre de bénéficiaires	0	177	893

Le Groupe ne pratique pas de distribution d'actions gratuites, ni n'attribue de stock-options.

1.10.2.2.4.3 Pyramide des salaires des permanents (12 mois) par sexe

Année 2014	Hommes		Femmes		Total	
	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤ 30 038 €)	8 715	380	2 918	127	11 633	507
> 0,8 x Plafond S.S. (> 30 038 €)	10 466	311	2 296	68	12 762	379
> 1,0 x Plafond S.S. (> 37 548 €)	7 709	188	1 702	42	9 411	230
> 1,2 x Plafond S.S. (> 45 058 €)	7 266	148	1 216	24	8 482	172
> 1,5 x Plafond S.S. (> 56 322 €)	3 949	61	1 051	17	5 000	78
> 2,0 x Plafond S.S. (> 75 096 €)	8 857	78	1 305	12	10 162	90
Total	46 963	1 166	10 487	290	57 450	1 456

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 37 548 €

Année 2015	Hommes		Femmes		Total	
	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤30 432 €)	8 307	306	2 370	92	10 676	398
> 0,8 x Plafond S.S. (>30 432 €)	9 508	325	2 702	80	12 210	405
> 1,0 x Plafond S.S. (>38 040 €)	8 559	206	1 845	45	10 404	251
> 1,2 x Plafond S.S. (>45 648 €)	8 133	162	1 273	25	9 405	187
> 1,5 x Plafond S.S. (>57 060 €)	3 516	53	1 075	16	4 591	69
> 2,0 x Plafond S.S. (>76 080 €)	8 406	75	1 195	10	9 602	85
Total	46 429	1 127	10 460	268	56 889	1 395

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 38 040 €

Année 2016	Hommes		Femmes		Total	
	K€	Eff.	K€	Eff.	K€	Eff.
≤ 0,8 x Plafond S.S. (≤€)	9 743	348	3 798	103	13 541	451
> 0,8 x Plafond S.S. (>€)	10 989	317	2 663	69	13 652	386
> 1,0 x Plafond S.S. (>€)	8 003	191	1 709	40	9 712	231
> 1,2 x Plafond S.S. (>€)	7 803	152	1 762	31	9 565	183
> 1,5 x Plafond S.S. (>€)	3 848	57	1 294	18	5 142	75
> 2,0 x Plafond S.S. (>€)	9 184	80	1 102	9	10 287	89
Total	49 570	1 145	12 328	270	61 898	1 415

Plafond SS (Sécurité Sociale) = 38 628 €

1.10.2.3 Organisation du travail

1.10.2.3.1 Organisation du temps de travail

La durée de travail affichée est de 35 heures hebdomadaires en France. A l'international, elle est généralement de 40 heures, 45 en Argentine et 48 heures pour le personnel de terrain au Mexique.

Le nombre d'heures supplémentaires reste limité à environ 1,2 % de l'horaire théorique total. La préférence donnée à l'emploi stable avec un recours limité aux heures supplémentaires, s'inscrit dans une politique de maîtrise du risque et de promotion de la sécurité, avec du personnel compétent, formé à son poste de travail, responsable et motivé.

Le recours à des interventions de salariés pour des durées déterminées, s'inscrit dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents (9 % des CDD) ou pour répondre à des surcroits d'activité (91 % des CDD). L'intérim (11% de l'effectif) est notamment adapté à des délais courts et incertains, ou aux remplacements d'été pendant les périodes de congés. L'intérim est utilisé à 39% pour pallier des absences et à 61% pour des surcroits de travail. Le montant total de la sous-traitance reste limité à 20,2 % du chiffre d'affaires.

1.10.2.3.1.1 Temps partiel

Nombre de contrats	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Au 31 décembre									
A la demande du salarié	2	52	54	1	56	57	6	58	64
Imposé par l'entreprise	4		4	3	1	4	1	2	3

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.10.2.3.1.2 Travail posté

Effectif au 31 décembre	2014			2015			2016		
	F	A	T	F	A	T	F	A	T
travaillant en équipes									
2 équipes	97	118		150	150	215	80	90	170
3 équipes		34		36	36	34	2	37	39
> 3 équipes		276		285	285	276		279	279
Total	97	428		471	471	525	82	406	488
% effectif postés/total			31,1			26,4			26,9

F (fixe) A (alterné) T (total)

1.10.2.3.1.3 Heures supplémentaires

Nombre d'heures supplémentaires	2014	2015	2016
HS effectuées et payées	47 437	40 584	40 277
% HS/heures totales théoriques	1,5	1,4	1,2

1.10.2.3.1.4 Intérim par motifs

Effectif moyen ETP	2014	2015	2016
Remplacement de salariés absents	81	78	78
Surcroit de travail	106	94	119
Total	187	171	197

1.10.2.3.2 Absentéisme

1.10.2.3.2.1 Nombre de jours d'absence

Nombre de jours	2014	2015	2016
Total sur l'ensemble du Groupe	34 708	29 680	33 427
Moyen par salarié	20,5	16,6	18,4

1.10.2.3.2.2 Taux d'absentéisme par motifs

% du nbre théorique de jours travaillés	2014	2015	2016
Maladie	5,33	3,62	4,09
<i>Dont maladies professionnelles</i>		0,09	0,17
Maternité	0,63	0,34	0,34
Accidents du travail	0,95	0,68	0,54
Evènements familiaux+ autres	2,15	0,78	0,80
Total	9,06	5,42	5,77

1.10.2.4 Relations sociales

Séché Environnement est très attaché à la qualité du dialogue social. En effet, l'amélioration des performances individuelles et collectives nécessite une forte implication de l'ensemble du personnel, et son adhésion aux objectifs de l'entreprise. Pour cela le Groupe fait appel à :

- L'intelligence et l'initiative des hommes et des femmes qui le composent ;
- Leur mobilisation individuelle quotidienne ;
- La réactivité de tous et leur cohésion dans l'action.

1.10.2.4.1 Conventions collectives

% de l'effectif	2014	2015	2016
Union des Industries Chimiques (UIC)	37	35	35
Activités du déchet	47	49	49
FG3E	8	8	7
Transports routiers	4	4	4
Travaux publics	4	4	3
Métallurgie			2
Total de l'effectif France	100	100	100

1.10.2.4.2 Organisation du dialogue social

L'organisation du dialogue social relève de la stricte application de la réglementation en vigueur et des procédures particulières conventionnelles (voir conventions collectives applicables en § 3.2.4.1)

Nombre de membres de	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Comité d'entreprise	19	10	29	19	10	29	19	9	28
Comité central d'entreprise	7	3	10	7	3	10	5	2	7
Délégations uniques	23	2	25	20	3	23	19	4	23
CHSCT (pour sites > 50)			36			50			31

H (hommes) F (femmes) T (total)

Nombre de réunions de	2014	2015	2016
Comité d'entreprise	74	65	78
Comité central d'entreprise	10	4	10
Délégations uniques du personnel	70	27	51
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail	62	66	49

1.10.2.4.3 Bilan des accords collectifs

GPEC (Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) repris dans les Accords sur le travail des seniors (95 % du personnel couvert, les 5% restant concernant des structures entrées dans le périmètre dans l'année)

- Contrat de génération (95 % du personnel couvert)
- Accords sur la pénibilité (en marge y sont abordés aussi les risques psychosociaux)
- 66 % du personnel n'est pas concerné, 34 % a fait l'objet d'un diagnostic qui a débouché sur des accords ou plan d'action.
- Accord sur l'égalité professionnelle (86 % du personnel couvert)
- Les 14 % restants n'y sont pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50
- Gestion du handicap 100 % du personnel couvert par un accord Groupe
- Accords d'entreprise et/ou salariaux ... selon contextes locaux

1.10.2.5 Santé et sécurité

Le système de management des risques est uniformisé à l'échelle du Groupe dans sa globalité, tant pour les structures agissant dans les domaines du tri, du traitement jusqu'au stockage des déchets en France ou les interventions de dépollution comme de prestations de service au sein des entreprises clientes. Il englobe les effectifs permanents de l'entreprise et ceux des entreprises sous-traitantes qui peuvent être amenées à intervenir sur les sites.

Cette maîtrise des risques s'opère à plusieurs niveaux :

- Une maîtrise opérationnelle des procédés associée à une analyse systématique des risques au poste de travail, se traduisant par la mise en place de périmètres et de protocoles de sécurité adaptés comme par le choix impératif des équipements de protection individuels et

collectifs. Au sein de chaque unité, le document unique de prévention des risques au poste de travail, est régulièrement revu et enrichi, les procédures et modes opératoires sont alimentés des retours d'expérience.

- Une qualification et un professionnalisme des opérateurs au travers de la gestion des parcours de formation des salariés, « l'accueil sécurité » systématique de tous les nouveaux opérateurs, la mobilisation régulière de tous les échelons hiérarchiques dans le cadre des quarts d'heure ou des visites de sécurité.
- Des systèmes de management Qualité, Environnement et Sécurité certifiés pour tous les sites et domaines d'activité.

1.10.2.5.1 Conditions de santé et sécurité au travail

1.10.2.5.1.1 Maladies professionnelles

Pour l'année 2016, il y a eu 12 cas de troubles musculo-squelettiques (TMS) et 1 cas de maladie chronique portés en demande de reconnaissance de maladies professionnelles ou en arrêts prolongés suite à un accident de travail. Le cas de demande de reconnaissance de maladie chronique est en cours de contestation. Sur les 13 cas de TMS déclarés 9 sont en cours de contestation. A ce jour seuls 4 cas de maladies professionnelles déclarées en 2016 ont été formellement reconnus comme tels.

1.10.2.5.1.2 Exposition au risque chimique

L'équipe Santé Sécurité du Groupe élabore pour chaque site, avec le concours du QSSE local et le responsable de site un note de synthèse récapitulant toutes les données connues (ou manquantes) en ce qui concerne la maîtrise des expositions des opérateurs. Ce déploiement initié en 2014 n'a cependant pas encore couvert toutes les situations. Ces notes lorsqu'elles sont finalisées sont présentées en CHSCT. Elles synthétisent l'ensemble des mesures réalisées, statiques et dynamiques et prennent en compte :

- Les dangers identifiés sur le site au titre de risque chimique lié aux déchets, produits et substances traités ou générés sur le site,
- Les situations de travail exposantes au risque chimique et les résultats des mesures effectuées en ambiance de travail,
- Les dispositions d'organisation, de prévention et de précaution mises en place,
- les suivis biologiques convenus avec le médecin du travail le cas échéant.

Une des étapes clés de la méthodologie est de repérer les zones dans lesquelles les déchets à traiter et les déchets générés sont susceptibles d'être dépotés, traités, stockés, repris. Une cartographie du site est établie avant de passer en revue les situations de travail exposantes prenant en compte à la fois les zones définies plus haut, les déchets les plus dangereux (par phrase de danger), et les règles d'organisation du site. Cette troisième étape doit aboutir à un classement des couples « situations de travail /zone ».

1.10.2.5.1.3 Organisation

Tous les sites ont un responsable QSSE (Qualité Sécurité Santé Environnement) qui décline la politique à l'échelon élémentaire. Les sites sont également pourvus conformément à la loi de Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

En application des textes (art L 4644-1 du Code du Travail) modifiant l'organisation de la surveillance et de la prévention de la santé au travail, le Groupe nomme pour chacune de ses entreprises constitutives un « salarié aux risques professionnels » qui agit en liaison avec le médecin du travail.

1.10.2.5.1.4 Formation à la sécurité

Des formations spécifiques sont dispensées : Management et Optimisation des Comportements Sécurité avec pour objectif de réduire les comportements à risques pouvant donner lieu à des accidents de travail. L'encadrement s'adresse aux opérateurs au cours d'interventions régulières de terrain et souligne avec chaque correspondant en situation réelle, l'adéquation ou l'inadéquation des dispositions de sécurité mises en œuvre. L'objectif est de mettre en place des mesures correctrices éventuelles et d'effectuer un transfert d'expérience.

1.10.2.5.1.5 Certifications OHSAS 18001

Les activités du Groupe sont pour une large part certifiées OHSAS 18001. Un raisonnement par rapport aux tonnages traités (donnée la plus pertinente) dans les sites concernés (fonction des métiers exercés) conduit aux taux de couverture suivants :

Stockage	Incinération	Total tonnage
91%	89%	87%

L'intégralité des activités de plateformes est sous certification OHSAS 18001

1.10.2.5.1.6 Dépenses engagées pour la sécurité

En k€	2014	2015	2016
Dépenses pour la fourniture de vêtements de travail et EPI	2 206	2 477	2 666

1.10.2.5.2 Accidents du travail

Taux de fréquence avec arrêt de travail	2014	2015	2016
TF1 – Personnel salarié	21,3	15,0	18,1
TF1 – Salariés + intérimaires	24,2	16,1	19,4

Taux de gravité	2014	2015	2016
TG – Personnel salarié	1,2	1,2	1,05
TG – Salariés + intérimaires	1,1	1,2	0,95

1.10.2.6 Formation

1.10.2.6.1 Politiques de formation

Seule une politique de formation ambitieuse est susceptible de permettre à l'entreprise d'atteindre ses objectifs en termes de Responsabilité sociétale. Pour cela elle doit permettre à chaque collaborateur d'acquiescer d'une manière appropriée une attitude, une culture et des savoirs.

Chaque salarié se doit de maîtriser son métier dans le respect des exigences santé/sécurité /environnement, mais aussi de comprendre son propre rôle dans l'organisation et d'être capable de mesurer l'impact de ses actions pour lui-même, pour les autres et pour l'activité afin de favoriser la transversalité et la coopération.

Les programmes de développement des compétences permettent aux organisations de planifier l'acquisition par leurs salariés des compétences nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques dans un environnement professionnel en constante évolution. Un effectif plus qualifié et mieux informé renforce le capital humain, contribuant à la satisfaction des salariés et participant à l'amélioration de leur performance.

La formation tout au long de la vie a pour objet de contribuer au développement de connaissances et de compétences permettant à chaque citoyen de s'adapter à un marché du travail en évolution permanente et de s'investir activement, quel que soit le secteur économique dans lequel il évolue. Pour les salariés proches de la retraite, la confiance et la qualité des relations de travail sont d'autant plus grandes qu'ils peuvent compter sur le soutien de l'organisation pour aborder cette période de transition.

1.10.2.6.1.1 Budget alloué

	2014	2015	2016
En k€ (valeur HT)	1 701	1 648	1 759
En % de la masse salariale	2,6	2,3	2,4

Les entités constitutives du Groupe définissent les plans de formation au niveau des structures élémentaires, en application de la loi avec concertation des comités d'entreprise. Il n'y a pas de document unique pour le Groupe, pour tenir compte des spécificités des métiers.

1.10.2.6.1.2 Thématiques des formations

% des budgets dépensés	2014	2015	2016
Environnement qualité sécurité	44	55	48
Santé	10	6	9
Métiers	24	26	24
Management communication	8	7	13
Gestion administration, RH	11	5	4
Autres	3	1	2

Le Groupe forme son personnel dans des organismes de formation agréés et développe parallèlement des modules de formation en interne, animés par du personnel formé à cet effet.

L'approche « intégrée » des enseignements dispensés dans le cadre de cette démarche constitue son originalité. Par exemple, les formations réglementaires obligatoires (conducteurs d'engins, élingueurs,...) qui, de par leur caractère répétitif et « déconnecté » des réalités du terrain induisent généralement un manque de motivation du personnel, sont autant que possible intégrées à une formation métier plus large. A titre d'illustration, au salarié formé à la conduite d'un engin de manutention sera conjointement dispensé un enseignement relatif à l'étiquetage et au rangement des déchets conditionnés.

La sensibilisation à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est entre autres réalisée par une présentation commentée du Rapport RSE de l'exercice sur les différents sites du Groupe. L'objectif est de faire participer chaque salarié au moins une fois tous les cinq ans. En 2016, 288 personnes ont assisté à la présentation du rapport RSE 2015 (contre 242 l'année précédente), soit une mobilisation de 16,1% de l'effectif France au 31/12/15.

1.10.2.6.2 Formations dispensées

1.10.2.6.2.1 Total

Effectif ou heures	2014	2015	2016
Nombre de stages dispensés	3 629	3 676	3 880
Nombre de salariés formés	1 354	1 369	1 413
Nombre d'heures de formation	29 955	29 855	32 338

1.10.2.6.2.2 Ventilation du nombre de stagiaires

Nombre	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	506	175	681	417	158	575	584	239	823
Agents de maîtrise	1 036	177	1 213	1 201	147	1 348	1 178	205	1 383
Employés	348	185	533	265	148	413	320	217	537
Ouvriers	1 143	59	1 202	1 276	64	1 340	1 061	76	1 137
Total	3 033	596	3 629	3 159	517	3 676	3 143	737	3 880
% hommes/femmes	83,6	16,4		85,9	14,1		81,0	19,0	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.10.2.6.2.3 Ventilation du nombre de salariés formés

Nombre	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	178	66	244	162	69	231	213	87	300
Agents de maîtrise	304	68	372	315	75	390	327	85	412
Employés	118	100	218	110	84	194	104	109	213
Ouvriers	497	23	520	524	30	554	450	38	488
Total	1 097	257	1 354	1 111	258	1 369	1 094	319	1 413
% hommes/femmes	81,0	19,0		81,2	18,8		77,4	22,6	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.10.2.6.2.4 Ventilation des heures de formation

Heures	2014			2015			2016		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cadres	4 599	1 534	6 132	4 559	1 530	6 089	5 512	1 875	7 387
Agents de maîtrise	7 683	1 205	8 888	8 817	718	9 535	8 943	1 185	10 128
Employés	2 647	1 242	3 889	1 649	872	2 521	2 810	1 235	4 045
Ouvriers	10 759	288	11 047	11 392	318	11 610	10 129	649	10 659
Total	25 687	4 268	29 955	26 417	3 438	29 855	27 394	4 944	32 338
% hommes/femmes	85,8	14,2		88,5	11,5		84,7	15,3	

H (hommes) F (femmes) T (total)

1.10.2.7 Egalité de traitement

1.10.2.7.1 Egalité Hommes / Femmes

Voir chapitre relatif à la « Promotion et respect des conventions de l'OIT » (§ 3.2.8).

1.10.2.7.2 Personnes handicapées

100% du personnel est dans une structure ayant un accord concernant le handicap. Le Groupe a signé un conventionnement avec l'Agefiph par lequel Séché Environnement s'engage à mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur tous les sites du Groupe en vue de recruter à terme des travailleurs handicapés, de maintenir dans l'emploi des personnes de l'effectif propre en situation de handicap.



Nombre de bénéficiaires ¹⁹	2014	2015	2016
Dans l'entreprise	58	61	64
Sous-traitance en secteur protégé	8	7	7
Total	66	68	71

1.10.2.8 Promotion et respect des conventions de l'OIT

1.10.2.8.1 Liberté d'association et négociation collective

1.10.2.8.1.1 Politique générale

Dans ses Codes de Comportements et d'actions mis à jour en 2013 (point n°4) le Groupe précise sa position :

« Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :

- *Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;*
- *Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;*
- *Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe. »*

1.10.2.8.1.2 Organisation et déroulement du dialogue social

Les négociations sont tenues en application des textes réglementaires et conventionnels, en particulier ceux des différentes conventions collectives applicables dans le Groupe.

Ainsi 26 accords ont été signés en 2016 :

- Egalité professionnelle : 10
- Négociations annuelles obligatoires : 7
- Accords d'intéressement et/ou participation : 6
- Autres : 2
- Fin de conflit : 1

1.10.2.8.1.3 Délégations syndicales

Nombre de délégués syndicaux	2014	2015	2016
------------------------------	------	------	------

¹⁹ Valeurs arrêtées en février de l'année concernée, à la date des déclarations réglementaires

Total	18	21	22
-------	----	----	----

1.10.2.8.1.4 Délégations du personnel

Délégués du personnel	2014	2015	2016
Nombre	31	30	35
Nombre de réunions	n.d.	40	115

1.10.2.8.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe se considère concerné par le respect des droits de l'Homme sous ses diverses formes (liberté syndicale, interdiction du travail forcé, obligatoire et/ou des enfants, respect des populations autochtones). Toutefois il estime être très peu exposé à ce risque, l'activité du Groupe se déroulant quasi exclusivement en France où l'ensemble des salariés sont couverts par une convention collective, et où les réunions syndicales et de représentation du personnel se déroulent conformément aux réglementations sociales, et où l'application de la loi prohibe les comportements contraires à la dignité humaine.



Le Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), à l'égard de ses employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail.

Le Groupe procède généralement à des recrutements locaux et est très faiblement confronté à cette problématique. Il s'attachera davantage à conserver de grands équilibres :

- De genre : avec un effectif qui ne peut être à parité (pénibilité de certains postes) mais avec une égalité des chances (par exemple taux 26,2 % de femmes dans l'encadrement (cadres plus agents de maîtrise) pour une féminisation moyenne à 23,5 % ;
- De génération : équilibre de la pyramide des âges (âge moyen 43,3 ans et effectif séniors de plus de 45 ans à 44 % du total des salariés ;
- D'expérience : avec une pyramide d'ancienneté bien équilibrée autour d'une moyenne de 12,2 ans.
- 86% du personnel dispose d'un accord sur l'égalité professionnelle (les 14 % restants n'y étant pas soumis réglementairement pour raison d'effectif des structures inférieur à 50)

Séché Environnement s'engage au respect de la vie privée, et signale qu'il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre, ni de la part de ses salariés, ni d'aucun tiers.

1.10.2.8.3 Abolition du travail des enfants et élimination du travail forcé ou obligatoire

Séché Environnement s'interdit le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire, de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de sous-traitants dans le cadre de leurs interventions dans les installations du Groupe. Il n'est pas acheteur de fournitures ou investissements issus de pays ne respectant pas cette éthique. Du fait des zones géographiques où le Groupe est présent, ce dernier est peu exposé à ces risques.

1.10.3 Informations environnementales



1.10.3.1 Politique générale en matière environnementale

1.10.3.1.1 Organisation pour prise en compte des aspects environnementaux

1.10.3.1.1.1 Politique générale

Le métier de Séché Environnement est la valorisation et le traitement de tous les déchets pour tous types de clients (industriels ou collectivités territoriales).

Tous les sites de traitement de Séché Environnement sont des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et respectent leur arrêté préfectoral d'autorisation qui fixe nature et volume des déchets à l'entrée, mais également donne les normes de rejets aqueux et atmosphériques. La traçabilité du déchet est sur toute la chaîne de valorisation/traitement des déchets, et le respect des normes environnementales est contrôlé par l'administration.

Il est donc de l'essence même de Séché Environnement d'adapter son outil industriel pour diminuer son impact environnemental dès promulgation réglementaire de nouvelles valeurs limites. Les mesures en sont faites sous contrôle de l'administration (DREAL) avec un large panel de techniques de mesure, physico-chimiques ou biologiques (mesures de la biodiversité et de la qualité de l'air par les lichens). L'objectif du Groupe est de traiter le déchet au bénéfice de la planète, dans le respect des normes réglementaires.

Séché Environnement ne peut toutefois se fixer d'objectifs environnementaux chiffrés absolus car le Groupe est tributaire de la qualité et du mix des déchets qu'il traite pour ses clients (industriels en particulier où l'hétérogénéité est la plus importante).

Nota :

Ainsi le Groupe ne peut s'engager sur un objectif de performance en valeur absolue de rejet atmosphérique en soufre par exemple car celui-ci sera fonction du volume et de la teneur en soufre du déchet que ses clients lui auront confié pour traitement. Un autre exemple illustre la totale dépendance du Groupe à la nature des déchets qui lui sont remis par ses clients pour traitement : la limitation à pouvoir restreindre par une politique volontariste ses déchets. Ils sont quasi inexistantes lors de l'incinération d'un déchet liquide, ou à l'autre extrême, il restera le même tonnage sortant pour le traitement d'une terre polluée. En moyenne la masse des mâchefers représente 20 à 30% de celle des déchets entrants.



1.10.3.1.1.2 Démarches de certification ISO 14001 & MASE, ISO 50001

Les activités industrielles du Groupe sont intégralement certifiées ISO 14001 (97% du tonnage traité). Seul le transport ne l'est pas, le référentiel ISO 14001 ne convenant pas à cette activité qui adhère à d'autres référentiels comme la « Charte CO₂ des transporteurs » pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Deux sites d'incinération sont certifiés ISO 50001 pour leur gestion énergétique : Béarn Environnement et Alcéa. En 2015 ont été effectués des audits énergétiques obligatoires (Décret n° 2014-1393 du 24 novembre 2014) pour Séché Eco-industries (site de Changé), Séché Eco-services et Trédi (sites de Salaise, Saint-Vulbas et Strasbourg).

1.10.3.1.2 Organisation et information

1.10.3.1.2.1 Organisation interne

L'exercice de cette politique est du ressort du directeur des opérations industrielles, membre de la direction générale. Il s'appuie sur des directeurs de sites et une direction technique centrale.

Un poste spécifique de directeur de l'éco-responsabilité santé/sécurité lui est adjoint pour le suivi et la coordination au quotidien des actions des différents sites en ces domaines. Ses relais de terrain sont au niveau de chaque site élémentaire : le responsable Qualité Sécurité Santé Environnement.

1.10.3.1.2.2 Politique d'information

1.10.3.1.2.2.1 Niveau réglementaire

Le suivi et la discussion des politiques environnementales sont effectués au sein des CSS²⁰ où siègent à côté de l'industriel, les administrations, les élus, des associations, des riverains. Les bilans environnementaux y sont présentés annuellement (en sus des déclarations aux autorités DREAL²¹).

1.10.3.1.2.2.2 Politique d'ouverture et de visites de sites

Accueillir des visiteurs sur les sites n'est pas qu'une démarche de connaissance mutuelle, c'est exprimer la volonté de transparence qui anime la culture de Séché Environnement. C'est également un premier geste d'information et de formation fort. Montrer la fierté des salariés à leur poste de travail et le devenir du déchet, les ressources qu'il recèle encore à condition d'avoir été trié convenablement en amont, sont des éléments de la pédagogie mise en œuvre.

Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

En 2016, ce sont près de 8000 visiteurs qui ont été accueillis lors de près de 500 visites, et ce malgré les restrictions imposées par la Plan Vigipirate. Les journées portes ouvertes viennent s'ajouter à ces valeurs.

1.10.3.1.2.2.3 Nouvelles technologies de communication

Séché Environnement a mis en place dès 2011 de nouveaux outils de communication de manière à disposer d'une large palette d'outils à destination de ses parties prenantes (personnel, associations, institutions ...) en utilisant les facilités offertes par internet : site corporate, site dédié à la RSE, blog et Facebook.

1.10.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions

1.10.3.1.3.1 Organisation

Etablissements classés pour la protection de l'environnement, tous les sites du Groupe disposent de Plans d'opérations internes (POI), de Plans de prévention et d'intervention (PPI) en lien avec leur zone d'implantation. Des audits de sécurité sont opérés avec les compagnies d'assurance en particulier, les contrôles des autorités (DREAL), et des exercices de simulation d'accident sont effectués en lien avec les secours extérieurs (pompiers, SDIS²² ...) en vue d'une formation mutuelle.

²⁰ CSS : Commission de Suivi de Site

²¹ DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement

²² SDIS : service départemental d'incendie et de secours

Le Groupe s'est doté au niveau direction générale d'une cellule d'urgence pouvant être activée en cas de crise, pour mobiliser tous les moyens nécessaires à un rapide retour à l'ordre après sécurisation des hommes et des biens. Elle assure la gestion de la communication en toute transparence.

1.10.3.1.3.2 Illustrations

Quelques exemples de mesures prises en sus des équipements techniques :

- Bruit : gestion de la circulation des camions et des engins (circuits et horaires) et capotage de certaines installations techniques (moteurs)
- Poussières : lors des chantiers arrosages et plantations de végétaux ; pour les émissions de l'incinération des électrofiltres et lavages de gaz
- Odeurs : travail dans le sens du vent, sur une surface limitée et recouverte d'une bâche au charbon actif la nuit et le weekend end, et masquant d'odeurs pour le stockage des ordures ménagères ; locaux fermés et aspiration d'air pour les fosses de l'incinération.

1.10.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

1.10.3.1.4.1 Activité courante

Au jour de l'établissement du présent document, Séché Environnement n'a pas connaissance de pollutions générées par les activités du Groupe et pour lesquelles les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour en assumer la résorption.

1.10.3.1.4.2 Dépenses supplémentaires²³

Les dépenses environnementales sont définies comme étant des dépenses supplémentaires effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement. Sont retenues à ce titre les provisions suivi trentenaire et celles pour réhabilitation de site. Ces coûts sont liés,

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- à la réduction des émissions sonores, et
- à la protection de la biodiversité et du paysage.

Seules les dépenses supplémentaires identifiables sont prises en compte. Par exemple, la construction d'une station d'épuration des eaux usées constitue une dépense environnementale, mais les dépenses d'entretien supportées au cours des exercices suivants perdent leur caractère environnemental ; en revanche, les dépenses supplémentaires qui augmenteraient les capacités de traitement des eaux usées par rapport aux performances initiales, correspondent à des dépenses environnementales.

Sont exclues du champ :

- *les amendes et pénalités*
- *les dépenses dont ce n'est pas l'objet principal que de veiller à la protection de l'environnement*
- *les dépenses pouvant influencer favorablement sur l'environnement, mais qui ont avant tout pour objet de satisfaire d'autres besoins comme améliorer la rentabilité, l'hygiène ou la sécurité sur les lieux de travail (par exemple les nouveaux centres de tri).*

²³ Au sens de la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité

Les éco-investissements correspondent aux dépenses en capital afférentes à des activités de protection de l'environnement (y compris les méthodes, techniques, processus, équipements ou des parties de ceux-ci) dont l'objectif principal est la collecte, le traitement, le suivi et le contrôle, la réduction, la prévention ou l'élimination des polluants et de la pollution ou de toute autre dégradation de l'environnement résultant de l'activité courante de l'entreprise.

En milliers d'euros (classification Eurostat)	VARIATION DES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES ENVIRONNEMENTAUX						DEPENSES D'EXPLOIT.	INVESTISSEMENTS	TOTAL DEPENSES
	01/01/16	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/16	Charges non provisionnées	Dépenses capitalisées	31/12/16

1.10.3.1.4.2.1 Par domaines

Protection de l'air ambiant et du climat							18	1 199	1 217
Gestion des eaux usées							22	506	528
Gestion des déchets							13	231	244
Protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface							28	56	84
Lutte contre le bruit et les vibrations									
Protection de la biodiversité et du paysage	4				8	12			
Protection contre les rayonnements									
Recherche et développement									
Autres activités de protection contre l'environnement	16 362	1 228	237	71		17 282	94	3 806	5 057
Totaux	16 366	1 228	237	71	8	17 294	174	5 798	7 129

1.10.3.1.4.2.2 Par type d'actions

Prétraitement, traitement et élimination								1 034	1 034
Mesure et contrôle							68	4 182	4 251
Recyclage, valorisation	4				8	12	13	220	233
Prévention des pollutions	16 362	1 228	237	71		17 282	93	362	1 612
Totaux	16 366	1 228	237	71	8	17 294	174	5 798	7 129

1.10.3.2 Empreinte environnementale de l'activité

1.10.3.2.1 Qualité des eaux restituées au milieu naturel²⁴

1.10.3.2.2

Il va de soi, que du fait de son activité et de son organisation, Séché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel. Aucun rejet accidentel n'a non plus été constaté ces dernières années.



Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Les milieux aquatiques récepteurs sont des stations d'épuration prévues à cet effet, puis des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

<i>Contaminants en tonnes par an</i>	2014 pro forma 15	2015	2016
Sels solubles	6 834	6 443☑	7 334☑
Métaux totaux	0,2	0,3☑	0,3☑
AOX et EOX	0	1,3☑	0,7☑

1.10.3.2.3 Impacts des rejets atmosphériques

<i>Emissions en tonnes par an</i>	2014 pro forma 15	2015	2016
Oxydes d'azote en t NO ₂	368	374☑	377☑
Dioxyde de soufre en t SO ₂	152	207☑	152☑
Acide chlorhydrique en t HCl	5,5	7,1☑	6,9☑
Poussières en t	4,3	6,9☑	7,3☑
Dioxines et furanes en grammes	0,093	0,1430☑	0,3184☑

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO₂) pour leur pouvoir acidifiant, le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO_x) source d'eutrophisation. La valeur « poussière 2015 » a été corrigée pour prendre en compte un effet de seuil de déclaration pour SEI (valeur publiée l'an passé : 4).

1.10.3.2.4 Nuisances sonores

Voir § 3.3.1.3 « Moyens consacrés à la prévention des risques et des pollutions »

La cellule Santé Sécurité du Groupe réalise des notes de synthèses concernant la maîtrise des expositions au bruit. Ces notes ont été aujourd'hui réalisées pour tous les sites concernés. Elles prennent en compte :

- les résultats de mesures instantanées de niveaux de bruit
- les mesures dynamiques (dosimétries)

²⁴ Pour 2014 pro forma et 2015 : zéro lié aux mesures sur chaque site < au seuil de déclaration

Chaque note fixe les règles de prévention à appliquer et à faire appliquer au sein de l'établissement en vue de garantir une protection efficace de tous les personnels, visiteurs ou intervenants extérieurs.

L'appréciation du risque s'appuie sur les mesures actualisées faites au sein du site, sur la réglementation en vigueur et sur les préconisations nationales du Groupe. Comme pour tous les autres risques, l'appréciation se fait au travers d'une cartographie puis au travers de dosimétries le cas échéant. Ces études aboutissent à un classement des couples « situations de travail /zone ».

1.10.3.3 Economie circulaire

1.10.3.3.1 Implication de Sécché Environnement dans l'économie circulaire

Sécché Environnement est investi dans les trois domaines de l'économie circulaire, à des degrés toutefois variables fonction des spécificités de ses activités et de ses métiers, souvent en tant que maillon d'une chaîne d'économie circulaire plus large, avec ses clients producteurs de déchets.



Domaine de l'offre et des acteurs économiques

APPROVISIONNEMENT DURABLE ET ECOCONCEPTION :

Le Groupe n'est fabricant d'aucun produit et à ce titre ne recourt pas à des approvisionnements « sensibles » ou à l'écoconception pour ses métiers propres.

Par contre, il intervient de manière indirecte pour le compte de ses clients à qui il facilite l'orientation de leurs déchets vers des filières où ils deviendront des matières premières secondaires (plateformes de tri de déchets non dangereux dont emballages ménagers pour compte des collectivités locales) ou encore en se positionnant par ses programmes de recherche comme précurseur d'innovations pour les éco-concepteurs. Un exemple en est donné par les matières plastiques bio-sourcées et bio-compostables pour des emballages alimentaires, fabriquées à partir d'une molécule – le PHA – synthétisée par action d'une bactérie marine commune sur un substrat de déchets de l'industrie agro-alimentaire.

ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE :

Le Groupe pratique de longue date les échanges de matières et d'énergie sur ses territoires d'implantation et leurs industriels (pétrochimie à Rouen, Chimie à Salaise ...), les collectivités locales (chauffage urbain à Nantes et bientôt Laval) ou encore le monde agricole (déshydratation de fourrages en Mayenne).

ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE :

Les sites de traitement du Groupe (en particulier pour les déchets dangereux) sont des centres collectifs. Ce faisant, le Groupe mutualise une gamme très large d'installations pour traiter le spectre le plus large des déchets. Ainsi il évite à ses clients industriels d'investir eux-mêmes dans des outils dont ils n'auraient qu'un usage temporaire,

Domaine de la demande et du comportement des consommateurs

CONSOMMATION RESPONSABLE :

Le Groupe est particulièrement attentif à ses consommations d'eau, en privilégiant les process en boucle fermée et en réutilisant les eaux météoritiques. Mais son action principale relative à la

consommation est la valorisation énergétique grâce à laquelle le Groupe est plus de deux fois autosuffisant pour ses besoins, et se positionne comme un producteur net d'énergie sur les réseaux électriques ou de chaleur.

ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE :

Certaines activités permettent au Groupe de prolonger l'usage de biens qui lui sont initialement confiés comme déchets, par réemploi après réparation comme les transformateurs non contaminés par des PCB, ou encore par ses actions de purification ou régénération de solvants ou d'intermédiaires chimiques de synthèse qui réintègreront les process de fabrication de ses clients.

Domaine de la gestion des déchets

RECYCLAGE :

Lorsque le Groupe s'investit pour son propre compte dans des opérations de recyclage, c'est généralement pour apporter une réponse à une demande d'une matière rare, nécessitant une dose de technicité et de savoir-faire pour l'extraire des déchets et la faire correspondre au cahier des charges du futur utilisateur (zinc, nickel ou molybdène extraits des boues d'hydroxydes métalliques, ou encore valorisation du brome dans les effluents d'une industrie chimique). Historiquement, le Groupe valorise le cuivre et les tôles magnétiques après décontamination des transformateurs pollués aux PCB.

1.10.3.3.2 Prévention et gestion des déchets

1.10.3.3.2.1 Prévention, recyclage & élimination des déchets²⁵

Le métier de Séché Environnement étant le traitement des déchets, le Groupe a des déchets ultimes qui ne constituent que le reliquat 2 217 kt de déchets réceptionnés des clients pour traitement.

A l'identique et sous les mêmes réserves de nature et volume des déchets confiés pour le traitement, Séché Environnement se donne pour objectif de privilégier la valorisation matière (cas par exemple pour des bains chromiques ou des boues contenant des métaux tels que nickel, zinc ou molybdène) ou énergétique.

La valorisation matière résultera principalement de la qualité du recyclage qui peut être opéré sur les déchets reçus de la clientèle. La qualité de tri chez le producteur est alors primordiale, et échappe à la sphère d'influence du Groupe. Pour un tri optimisé, Séché Environnement a construit des plateformes de tri de déchets non dangereux (emballages en particulier) automatisées et dotées des technologies les plus modernes de tri optique, balistique ... Les investissements dans la fabrication d'un Combustible Solide de Récupération (CSR) destiné à la vente s'inscrivent dans cette logique de valorisation de la matière (activité en démarrage).

Ainsi Séché Environnement ne génère pas à proprement parler des déchets, mais au contraire les traite, assure leur meilleure valorisation, réduit leur volume et concentre leur dangerosité dans des « déchets de déchets » qu'il stocke en sécurité en les isolant de tout contact avec la biosphère.

Les statistiques sont basées sur la distinction européenne dans la nomenclature des déchets (R = recycling et D = Disposal). Elles ne concernent que les déchets de l'activité et n'englobent plus les tonnages de valorisation effectués pour le compte des clients (recyclage de solvants, plateformes de tri d'emballages ménagers ...).

²⁵ Au sens de la Recommandation n° 2003-r02 du 21 octobre 2003 du Conseil National de la Comptabilité

<i>Valorisation de déchets (critère R)</i> <i>En kt</i>	2014	2015	2016
Déchets dangereux produits et valorisés	11,2	14,5	13,2
Déchets non dangereux produits et valorisés	151,7	162,0	230,6
Total en kt	162,9	176,5	243,8

<i>Production de déchets (critère D)</i>	2014	2015	2016
Déchets dangereux - Total en kt	139,7	124,8	125,5
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>	97,2	92,0	83,8
Déchets non dangereux – total en kt	106,2	161,1	37,8
<i>Dont réorientés vers un autre centre du Groupe</i>	95,5	32,3	34,4

A l'international en 2016, le Groupe a valorisé 348 t de métaux lors d'opérations de décontamination et remis en circulation après purification 20,1 kt de solvants.

1.10.3.3.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe n'a aucune activité liée à la production, à la consommation ni à la commercialisation de denrées alimentaires et n'est à ce titre pas concerné par le reporting demandé en ce domaine par l'article 173 de la LTECV.

1.10.3.3.3 Utilisation durable des ressources

1.10.3.3.3.1 Approvisionnement et consommation d'eau

1.10.3.3.3.1.1 Politique eau

Pour ce qui est de la gestion des eaux (de ruissellement et process), les aires de travail sont étanches et les eaux sont collectées et traitées sur site. Une large part des eaux traitées sera utilisée sur place soit dans des process (stabilisation), pour du lavage de camion, le nettoyage du site ou l'arrosage des espaces verts. Hormis les eaux sanitaires certains sites sont autonomes (Changé) voire restituent plus d'eau au milieu naturel qu'ils n'en consomment (Hombourg –physico chimique)

1.10.3.3.3.1.2 Consommation d'eau

<i>Consommation en milliers de m³</i>	2014	2015	2016
Incinération	3 239	3 400	3 173
Autres métiers	191	179	128
Total en milliers de m ³	3 430	3 579	3 301

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

A l'international en 2016, les consommations d'eau se sont montées à 39,8 milliers de m³, soit environ 1,2% de la consommation du Groupe en France.

1.10.3.3.1.3 Origines de l'eau consommée

Sources d'approvisionnement en milliers m ³	2014	2015	2016
Total consommé en milliers de m ³	3 430	3 579	3 301
Dont prélèvement en nappe phréatique	2 898	2 954	2 739
Dont réseau adduction d'eau de ville	382	458	406
<i>Proportion ex nappes phréatiques</i>	88,7%	85,9 %	86,7%
Eaux recyclées dans les process (éviterement de prélèvement)	175	151	163

L'eau provient soit de réseaux d'adduction, soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits aucun n'étant situé dans des zones protégées (zones humides recensée RAMSAR).

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif (<5%) par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes non fossiles alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage de déchets comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

1.10.3.3.1.4 Restitutions d'eau au milieu naturel

Restitutions en milliers de m ³	2014	2015	2016
Total en milliers de m ³	2 393	2 388	2 204
Dont rejets via une Station d'épuration	2 393	2 388	2 204
<i>Relatif à la consommation</i>	70,0%	66,9 %	67,0 %

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont les métaux lourds et les sels solubles.

1.10.3.3.2 Consommation de matières premières

Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière le stockage et la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération). Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs ou « produits chimiques ») ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction ou « matériaux de TP »). Une part des besoins en matière première est couverte par du recyclage interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité.

La liste des matières composant la « consommation » a été élargie pour intégrer des produits entrant dans le calcul du bilan de gaz à effet de serre pour le jour où le Groupe décidera de passer au scope 3.

Consommation en milliers de tonnes	2014	2015	2016
Matières 1 ^{ères} achetées (Chimie)	31	32	32

Matières 1 ^{ères} achetées (usage TP)	114	85	124
Total Matières 1 ^{ères} achetées en kt	145	117	156
Matières 1 ^{ères} issues du recyclage (Chimie)		4	8
Matières 1 ^{ères} issues du recyclage (TP)	131	119	93
Total général Matières 1 ^{ères} utilisées	276	240	257
Proportion issue de déchets (chimie)		11,1 %	20,0 %
Proportion issue du déchets (TP)		58,3 %	42,9 %

1.10.3.3.3 Production et consommation d'énergie

Total en GWh par an	2014	2015	2016
Production d'énergie	620,4☑	644,4☑	655,1☑
Vente externe d'énergie	555,7☑	549,2☑	568,6☑
Production et consommation interne	64,7☑	95,1☑	86,5☑
Achats d'énergie	218,7 ☑	223,8 ☑	216,5☑
Consommation d'énergie	283,4☑	319,0☑	303,0☑
Autosuffisance énergétique	219%☑	202%☑	216%☑

Les perspectives d'évolution sont liées aux volumes et au mix de déchets à recevoir de la clientèle.

1.10.3.3.4 Utilisation des sols

Pour le paysage des sites de stockage, une équipe d'écologues est active depuis 1994 pour en assurer l'intégration. Des schémas directeurs sont établis, préservant les zones écologiques sensibles (zones humides en particulier) et des simulations sont faites pour permettre des échanges avec les populations riveraines. En cours d'exploitation, cette équipe veillera au bon équilibre de la nature et boîsera, ensemencera avec des espèces locales. Elle vérifie le bon état des sites par des indicateurs scientifiques (IBGN, comptage des oiseaux selon un protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle, des amphibiens ...). Le paysage fera également l'objet d'un tableau de bord de suivi mettant en évidence les importances des surfaces vues de l'extérieur du site avec de la nature, des aires de chantier, des déchets temporairement visibles.

Recensement effectué selon Stratégie Nationale pour la Biodiversité : 1 344 ha d'emprise foncière totale au 31.12.2015.

1.10.3.4 Changement climatique

1.10.3.4.1 Certification « système de management de l'engagement climat » par ECOCERT

Séché Environnement s'est vu décerner en 2015 la certification « Engagement Climat » par ECOCERT. C'est la première entreprise de son secteur industriel à recevoir cette certification pour l'ensemble de ses sites.



Ce référentiel est le résultat d'une initiative d'ECOCERT Environnement, organisme certificateur spécialisé dans le domaine environnemental et le développement durable, engagé dans la lutte contre le changement climatique pour répondre aux problématiques suivantes :

- La qualité, le suivi et la vérification de la comptabilité, des actions de réduction et de la compensation des émissions de GES ;
- La reconnaissance d'une démarche d'ensemble pour la lutte contre le changement climatique ;

- La structuration d’une communication sur les démarches entreprises associées aux GES ;
- Le besoin de reconnaissance par un organisme indépendant des efforts engagés.

Le système de management de l’engagement climat (SMEC) est attribué sous réserve de conformité au SMEC vérifiée à l’occasion d’un audit externe annuel. Il s’appuie sur les référentiels suivants :

Approches	Normes	Méthodologies et outils	Base de données
<i>Système de management de l’environnement</i>	ISO 14001 ISO 14004 ISO 14010		
<i>Affichage environnemental</i>	ISO 14020 ISO 14021 ISO 14024 ISO 14025		
<i>Inventaire des émissions de GES - approche organisme</i>	ISO 14064 ISO 14065 ISO 14067	GHG Protocol Bilan Carbone® Bilan GES cf. article 75 PAS 2050	Base Carbone® (ADEME)
<i>Analyse de Cycle de Vie (ACV)</i>	ISO 14040 ISO 14044	Bilan Produit (ADEME) BP X30	Eco Invent Gabi

Le référentiel « Engagement Climat » évalue la cohérence, la pertinence et l’efficacité des actions menées par l’organisation afin de réduire son empreinte carbone. La démarche s’appuie sur :

- La mesure régulière des émissions de GES par l’organisation, qui permet de prendre conscience de son propre impact climatique et de déterminer sa dépendance aux variations des prix de l’énergie ;
- La réduction progressive des émissions de GES. Cette action est au cœur de la démarche. Après avoir mesuré ses émissions de GES, l’organisation met en place diverses actions de réduction (écoconception, efficacité énergétique, transport alternatif, process, sourcing....) et sensibilise progressivement toutes ses parties prenantes afin que chacune agisse en fonction de ses responsabilités.

1.10.3.4.2 Bilan carbone (Article 75 loi Grenelle) et Emissions de gaz à effet de serre

L’Article 75 de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010, impose d’effectuer un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Depuis plusieurs années, Séch  Environnement calculait ses émissions de GES. A compter de 2011, il applique la méthodologie du Bilan d’Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Réglementaire appuyé sur le Bilan Carbone®V7 initié par l’ADEME et aujourd’hui porté par l’Association Bilan Carbone. L’exercice de référence pour le premier bilan établi dans ce cadre est celui de 2011.

Conformément aux exigences de la réglementation, le périmètre opérationnel retenu est l’ensemble des postes d’émissions GES directes et indirectes associées à l’énergie, c’est-à-dire aux postes des Catégories ou Scopes 1 (émission de GES dont la source, fixe ou mobile, est contrôlée par la personne morale) et 2 (émission de GES provenant de la production de l’électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités).

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique résultant d’échanges complexes entre l’atmosphère, les océans, les matières vivantes et minérales.

Le cycle de « court terme » de la biomasse

La biomasse assimile le carbone par photosynthèse lors de sa croissance. Sa dégradation naturelle par putréfaction sous forme CO₂ et CH₄, relargue naturellement le carbone préalablement stocké : c'est le cycle court du carbone, dit biogénique. Dans ce cycle naturel en équilibre, l'impact sur l'effet de serre du « CO₂ biogénique » est considéré quasi nul.

En conséquence, il est admis que le carbone d'origine biomasse (matériaux biodégradables, cartons, déchets ménagers organiques ...) réémis sous forme de CO₂ lors du traitement des déchets n'a pas ou peu d'impact sur l'effet de serre. Le CH₄, dont le PRG est beaucoup plus important et souvent attribuable à des activités humaines, par exemple le stockage partiellement anaérobie des déchets, doit, lui, être pris en compte.

Le cycle de « très long terme » du carbone fossile

Le carbone contenu dans les matières fossiles, a été piégé au cours de cycles de plusieurs millions d'années dans des « réservoirs géologiques » sans pratiquement plus aucun échange avec l'atmosphère depuis des millénaires. La combustion de carburants fossiles ou de matières dont le carbone est d'origine fossile (plastiques...) déséquilibre donc le cycle « naturel » du carbone en injectant dans l'atmosphère des quantités massives de CO₂ et de CH₄. C'est un ajout net de carbone à l'atmosphère sur une échelle de temps de l'ordre de 100 ans.

En conséquence :

Le carbone d'origine fossile contribue, sur cette échelle de temps, à augmenter la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et **a ainsi un impact déterminant sur le changement climatique.**

Le carbone biogénique doit être quantifié séparément car il est considéré sans impact sur le changement climatique. Concernant les activités de gestion de déchets, le carbone biogénique est issu de la composante fermentescible des déchets.

<i>Emissions pour scopes 1 + 2 en kt eqCO₂</i>	2014	2015	2016
<i>Bilan Carbone – Carbone fossile</i>	571,6	558,1	552,2
<i>Bilan Carbone – Carbone biogénique</i>	339,6	299,4	282,7
<i>Bilan Carbone – Carbone Total</i>	911,2	857,6	834,9
<i>Incertitude de la mesure Bilan Carbone</i>	61,0	54,9	53,1

1.10.3.4.3 Gaz à effet de serre du scope 3²⁶

A partir de différents travaux (dès 2011 pour l'approche du scope 3) et 2016 pour le modèle de calcul le plus récent, est menée la réflexion de détermination des « postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit » au sens de l'article 173 de la LTECV. Cette analyse détermine l'existence éventuelle d'émissions significatives sur lesquelles il conviendrait de reporter.

1.10.3.4.3.1 Achats de produits ou services

Il s'agit principalement de :

- Matériaux de travaux publics pour la construction des sites de stockage (argile, cailloux ...) et de liants hydrauliques pour l'inertage des déchets dangereux (hypothèse très majorante de

²⁶ Article 173 DE LA LTECV sur les émissions de gaz à effet de serre – scope 3 – décret du 19 août 2016

130 kteqCO₂ estimés en 2011 par simple application de coefficients d'une étude générique d'ACV sur un site théorique de stockage – FNADE, 2009). Au total en 2016, cela représentait 155 kt d'achats externes et 111 kt de déchets valorisés en interne. Ces derniers ont donc déjà été comptés dans l'activité de l'année et ne doivent plus être comptés une seconde fois pour les émissions de GES. Ne restent donc que les 155] kt d'achats externes dont seules les 73 kt de ciments et liants hydrauliques ont été émissifs lors de leur fabrication. La tonne de ciment émettant environ 0,9 teqCO₂, ce ne seraient donc que 66 kteqCO₂ qu'il faudrait comptabiliser à ce niveau. S'agissant de données « calculées », l'incertitude serait de l'ordre de 30%, soit 20 kteqCO₂.

- Réactifs pour les traitements de fumées des incinérateurs ou de stations d'épuration dont les tonnages approvisionnés (soude, lait de chaux, azote acides ...) sont répertoriés annuellement en valeur de pesée à réception (31 kt en 2016 dont 22% de chaux), mais il est impossible d'en définir la teneur en principe actif, très variable selon les sources d'approvisionnement ; l'incertitude en PRG est donc maximale et atteint les 100% pour moins de 28 kteqCO₂ estimés à partir des données 2011.
- Réactifs pour les process du physico chimique (sous réserve de la nature des produits chimiques, le commentaire est identique à celui des réactifs de traitement de fumées), émissions négligeables.

Au vu de cette analyse, la rubrique « achats de biens et services » n'émettrait qu'environ 94 kteqCO₂ avec une incertitude de 70%. Ramené au total des scopes 1 et 2, ce poste ne représente que 11 % avec une incertitude de 7 points. La donnée n'est donc pas significative au niveau du Groupe consolidé.

1.10.3.4.3.2 Déchets et Fin de vie des produits vendus

Le Groupe ne commercialisant pas de produits, cette rubrique est sans objet pour lui.

1.10.3.4.3.3 Transports par des tiers

Toute la partie des transports de déchets réalisés par les moyens propres de Séché Environnement font l'objet de calcul d'émission de GES au niveau du scope 1 (consommation de gazoil par les véhicules – voir infra).

Il est très difficile de connaître avec précision les natures de camions, leur circuit et taux de remplissage, lors de l'envoi de déchets par des camions affrétés par des clients, aucune information n'étant disponible, et l'incertitude proche de 100%. Cette donnée est donc peu pertinente.

1.10.3.4.4 Gaz à effet de serre évités et abattus²⁷

1.10.3.4.4.1 Principe

Les émissions atmosphériques dans le traitement de déchets dépendent du type de déchet et du process utilisé. Exemples :

- Stockage avec production de méthane : la réglementation ne prévoit que le brûlage à la torchère du méthane pour abattre son pouvoir de réchauffement global qui est 28 fois plus élevé que le gaz carbonique). Le Groupe valorise ce méthane en produisant électricité et vapeur : l'abattement est le même, mais le Groupe est à l'origine de gaz à effet de serre évités au titre de cette production d'énergie qui aurait nécessité la consommation d'une énergie fossile par ailleurs. S'agissant de carbone biogénique, dans la méthodologie Bilan Carbone® ces émissions évitées ne seront plus comptabilisées comme telles.
- Incinération avec production d'énergie : avant toute chose, le Groupe dispose d'installations de traitement des fumées pour être conforme à la réglementation. La production d'énergie, est à l'origine de gaz à effet de serre évités. Des travaux de R&D ont permis par ailleurs d'abattre d'autres gaz à effet de serre (oxydes d'azote) par injection d'urée dans le traitement des fumées, et des solutions de captage du CO₂ dans les fumées par techniques membranaires ont donné lieu récemment à dépôt de brevets ;
- Recyclage de gaz industriels : Certains gaz industriels en particulier frigorigènes (R134a en l'occurrence) font l'objet de recyclage. Sont alors considérés comme gaz à effet de serre évités la différence entre les « Emissions de production de R134a neuf » et les « Emissions de production de R134a recyclé ».

1.10.3.4.4.2 Du fait de la valorisation énergétique ou du recyclage de gaz

GES évités en kt eqCO ₂	2014	2015	2016
GES évités pour scopes 1 + 2 par valorisation énergétique hors énergie autoconsommée	77,2	75,3	78,1
GES évités pour scope 3 par opération de recyclage du gaz R134a		0,9	3,1

Depuis 2015, le Groupe procède également au recyclage de certains gaz frigorigènes.

1.10.3.4.4.3 Par le traitement de gaz industriels à fort pouvoir de réchauffement

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, le Halon, le SF₆ ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique global (de 23 900 fois le CO₂). La méthodologie de calcul a été affinée en 2016, avec recalcul des exercices passés.

GES abattus en kt eqCO ₂	2014	2015	2016
GES abattus ex gaz industriels traités	3 191	3 578	4 002

1.10.3.4.5 Mesures d'adaptation – transports

Séché Environnement est engagé dans le programme « Objectif CO₂ » dans le cadre de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) : ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport

²⁷ Article 173 DE LA LTECV sur les émissions de gaz à effet de serre – scope 3 – décret du 19 août 2016

ont diminué de 9,7% sur la période 2009 / 2012. Cette performance a pu être atteinte grâce à deux types d'actions :

- Le transfert d'une part significative des transports de la route vers le fer, avec la création en collaboration avec d'autres industriels d'une ligne de fret spécifique pour conteneurs de Salaise (38) à Longuefuye (53) opérée par Combiwest puis Colas Rail (6 mois d'interruption en 2016). Ce report modal a permis à Séch  Environnement d' viter sur une ann e 909 camions entre Salaise et Chang  (contre 2.200 en 2015), soit 841.000 km de transports par camion.
- La gestion de la flotte de camions avec des am liorations de mat riels (Euro 5 EEV   bo tes robotis es) et une formation accrue des chauffeurs   l' co conduite.

S ch  Transport est adh rent de « Objectif CO2 – Les transporteurs s'engagent » . Sa seconde p riode d'engagement d marre en 2013 (avec une  mission de 81,2 gCO2/t.km). A fin 2015, cette valeur est descendue   56,8, soit une baisse de 30%.

1.10.3.5 Protection de la biodiversit 

1.10.3.5.1 Certification « syst me de management de la Biodiversit  » par ECOCERT

S ch  Environnement s' st vu d cerner en 2015 la certification « Engagement Biodiversit  » par ECOCERT. C' st la premi re entreprise   recevoir cette certification et ce pour ses cinq sites de stockage. Cette certification d finit et structure un cadre permettant de r pondre aux attentes et aux exigences concernant l'enjeu « Biodiversit  dans les normes (ISO 14001, ISO 26000), les r f rentiels de notation extra-financiere (GRI) et autres textes r glementaires (Loi Grenelle 2 – article 225).



Les sept caract ristiques de la certification Engagement Biodiversit  sont les suivantes :

- Une certification universelle qui s'adapte   toutes les typologies d'organisations au niveau international (petite ou grande entreprise, collectivit , territoire, parc naturel ou aire de conservation...);
- Une certification qui traite de la biodiversit  locale comme de la biodiversit  impact e tout au long de la cha ne de valeur de l'organisation, sur les territoires directs et indirects li s   ses activit s ;
- Une certification qui s'attache   favoriser la prise de conscience du r le et de la d pendance des organisations par rapport   la biodiversit  ;
- Une certification qui implique les parties prenantes afin de connecter l'organisation avec son territoire au service du partage d'informations et de la capitalisation de l'exp rience ;
- Une certification centr e sur la mesure d'empreinte biodiversit  au travers d'une  valuation r guli re des pressions exerc es par les activit s de l'organisation sur la biodiversit  plut t que focalis  uniquement sur l'inventaire de la biodiversit    un instant donn . Cette approche favorise la r silience des  cosyst mes et contribue   renforcer la robustesse de leurs fonctions  cologiques ;
- Une certification qui privil gie l' vitement et la r duction des pressions exerc es sur la biodiversit  au niveau de l'exercice du m tier, en anticipant les impacts d s la phase de conception des projets, sans oublier les am nagements  cologiques des infrastructures ;

- Une certification valorisant une dynamique d'amélioration continue de la performance biodiversité permettant à chaque organisation suite à son analyse, de monter en maturité et d'agir progressivement au quotidien sur les leviers permettant de réduire les pressions sur les écosystèmes tout en générant des impacts positifs sur les territoires.

1.10.3.5.2 Politique, gestion et préservation de la biodiversité

Pour son activité et d'une manière générale, Séché Environnement est convaincu que la préservation de la biodiversité sera un enjeu important des prochaines décennies. Son métier met Séché Environnement en contact permanent avec la nature, sur ses sites mais aussi en dehors, à travers ses relations de voisinage et son inscription dans les territoires. Son activité est moins dépendante que potentiellement impactant sur les milieux.

L'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, doivent permettre de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel ou domestique, principalement dans toutes les activités gourmandes en territoire.

Pour cela il est nécessaire d'identifier les différentes pressions environnementales sur ces territoires y compris en dehors des secteurs ayant un statut de classement Natura 2000, ou de type Parc naturel régional. La biodiversité est au cœur même des activités humaines, sa préservation doit être prise en compte de manière intrinsèque dans toutes les activités humaines, comme il est fait pour l'eau ou l'air issu des procédés industriels.

Eco-compatibilité des végétaux plantés, choix des semences, gestion différenciée des espaces, restauration de zones humides, sont autant d'éléments qui participent à la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe. Les résultats des suivis, notamment ceux du programme STOC de comptage de l'avifaune avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, démontrent l'efficacité de ces mesures engagées depuis de nombreuses années. S'inscrivant dans une dynamique de progrès continu, d'autres programmes de suivi des écosystèmes sur d'autres groupes de la faune sont en cours de mise en place.

Le lien qui unit Séché Environnement à la biodiversité environnante est d'autant plus fort qu'occupant un foncier notable, il lui est possible de mettre en œuvre une action cohérente de préservation et de suivi du monde animal et végétal. Les fruits de cette action s'étendent au-delà de l'aire de ses sites propres du fait des échanges existant entre territoires (les corridors écologiques).

La démarche se résume en quelques points :

- préservation des secteurs à valeur patrimoniale dès la conception du projet
- mise en place de mesures de suivis du maintien de la biodiversité
- non dissociation des paysages et de la biodiversité, c'est-à-dire intégrer dans les programmes de paysage ou de renaturation les éléments concourants à enrichir la biodiversité, en accordant une attention particulière aux choix des végétaux, arbustes, arbres, et semences, de préférence endogènes.
- application d'une gestion adaptée des secteurs naturels notamment à travers la gestion différenciée : outil qui détermine les moyens et le timing pour les entretiens des zones naturelles protégées et des zones proches (fauches tardives, génie écologique des mares et cours d'eau, conservation d'arbres morts...). L'usage du pastoralisme s'inscrit dans cette politique, avec des Highland Cattles pour l'entretien des zones humides ou encore la Chèvre

des Fossés (espèce locale en voie de disparition) pour le débroussaillage des zones en pentes et difficiles d'accès aux hommes.

1.10.3.5.3 Suivi de la labellisation « Engagement reconnu dans la Stratégie Nationale pour la biodiversité »

Séché Environnement a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Son engagement a été reconnu par le MEDDE en janvier 2014, initiant de ce fait la mise en œuvre de son plan d'action triennal.

L'engagement suit quatre axes :

- Inscrire les actions en faveur de la biodiversité dans une continuité spatiale et temporelle, et impulser une démarche de progression sur un large périmètre de filiales du Groupe
- Faire de la biodiversité un axe fédérateur en interne
- Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers les parties prenantes et les clients
- Développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle.

1.10.3.5.4 Bilan des 3 années d'engagement à la SNB

	Année 2014				Année 2015				Année 2016			
	<i>Engagements</i>				<i>Engagements</i>				<i>Engagements</i>			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Pourcentage de site ayant eu au moins une action biodiversité dans l'engagement correspondant sur l'ensemble des 15 sites	73%	100%	93%	20%	87%	87%	87%	53%	87%	87%	87%	60%

1.10.3.5.4.1 Engagement 1 – 166 actions

L'engagement 1 concerne les actions pour favoriser la biodiversité avec la mise en place d'aménagements sur les sites. La progression a été notable notamment aux travers d'actions biodiversité mise en place sur les sites de petites superficies. Ainsi en fonction des sites ont été réalisés sur la période 2014-2016 :

- Des « Etats des lieux de la biodiversité » pour mieux aider ensuite à la préservation de l'existant ou à la connaissance de la biodiversité aux alentours de l'installation ont été réalisés. Au total, ce sont 8 études qui ont été conduites entre 2014 et 2016 (Hombourg, Beaufort, Changé, Strasbourg, Montech, Salaise, SPP Saint Vulbas, La Bistade),
- Des plantations et /ou des prairies fleuries ont été réalisées sur l'ensemble des 15 sites,

- Des actions de gestion différenciée comme le pâturage par les caprins, ovins par exemple sur les sites de Changé, Hombourg, La Dominelais,
- La création ou restauration de mare sur 5 sites (Hombourg, la Dominelais, Changé, Strasbourg et Montech)
- La construction d'hôtel à insectes, mise en place de nichoir et mangeoire à oiseaux sur une dizaine de sites.
- Poursuite des suivis d'indicateur biodiversité (amphibiens, oiseaux, chauves-souris) sur les sites de stockage (Changé, Montech, Le Vigeant, La Bistade).
- Mise en place d'un protocole de suivi des chauves-souris avec le MNHN sur les sites de Hombourg et de la Dominelais.

1.10.3.5.4.2 Engagement 2- 95 actions

L'engagement 2 a pour objectif de favoriser la communication en interne. Elle a été mise en place très rapidement sur l'ensemble des sites par les référents. Quelques exemples d'initiatives pour sensibiliser à la biodiversité sur les sites :

- Intégration de la préservation de la biodiversité dans le système ISO 14001 de certains sites avec communication interne (Hombourg, Béarn)
- Mise en place de la Certification ECOCERT « Engagement Biodiversité » sur les 5 sites de stockage du groupe Séché Environnement en 2015,
- Sensibilisation à la biodiversité au cours de réunion d'information déjà programmée du type réunion Santé Sécurité Environnement (au Vigeant, à la Dominelais),
- Mise en place de boîte à idées biodiversité (à Hombourg, Béarn environnement),
- Sensibilisation avec des thèmes divers sur la nature au travers de quizz ludique (à la Dominelais, à Salaise),
- Sortie avec le personnel à des animations sur le thème de la nature soit déjà programmée par des associations ou à la demande des référents sur une dizaine de sites,
- Création de groupe de travail SNB sur le thème de la biodiversité (SPP et Trédi St Vulbas dans l'Ain et Salaise).
- Mise en place de temps créatif « atelier land art » le midi (SPP St Vulbas)
- Création d'une revue mensuelle en interne sur le thème de la biodiversité (Trédi et SPP St Vulbas en 2016).

1.10.3.5.4.3 Engagement 3- 102 actions

L'engagement 3 pour favoriser les liens vers les parties prenantes a été également bien suivi par l'ensemble des sites et a favorisé de nouveau lien avec les parties prenantes :

- Prises de contacts avec des associations de protection de l'environnement locales devenant de nouveau partenaire,
- Publication d'articles biodiversité sur le blog Séché Environnement par les différents sites pour communiquer sur des actions menées soit une douzaine d'articles,
- Visite de site avec présentation de la SNB (Création de support panneau pour expliquer la SNB aux visiteurs),
- Communication de nos engagements SNB dans les rapports RSE 2014, 2015 et 2016,
- Partenariat avec des écoles pour la mise en place d'actions (Hôtel à insectes, panneaux pédagogiques, jardins)

- Réponses à des « Appels d’offres » commerciaux en matière de biodiversité,
- Création d’une journée biodiversité ouverte aux salariés avec des intervenants extérieurs (TREDI Salaise et Saint Vulbas et SPP Saint Vulbas) et communication dans la presse.
- Participation à l’opération « Un arbre pour le climat en 2015 »,
- Mise en place de la Certification ECOCERT « Engagement Biodiversité » sur les 5 sites de stockage en 2015.

1.10.3.5.4.4 Engagement 4– 24 actions

L’engagement 4 consiste à trouver des partenariats sur le thème de l’Art, patrimoine et biodiversité. Cet engagement passe par une phase de recherche qui demande du temps ou la connaissance du sujet par le référent ou communicant. Quelques liens ont pu néanmoins être mis en place comme :

- Créer un mécénat pour un festival de film ou photo animalier,
- Inciter le personnel à la photographie au travers d’un challenge photo biodiversité en interne puis diffusion,
- Créer un partenariat sur le thème de l’Art et biodiversité avec une école d’art,
- Inciter le personnel de l’entreprise à aller voir des expositions sur l’Art et biodiversité,
- Exposer des artistes de Land Art, sculpture végétale, œuvres sur le thème de la Nature en créant un lien avec un artiste local et les sites d’exploitation.

1.10.3.6 Double certification « Engagement Climat et Engagement Biodiversité »

Ces deux certifications décernées par ECOCERT témoignent de la prise en compte au cœur du modèle économique et de gouvernance de Séché Environnement de ces deux enjeux, climat et biodiversité. Elles illustrent l’effort réalisé par le Groupe pour mesurer ses impacts en termes d’émission de gaz à effet de serre, de consommations de ressources naturelles, de prévention des pollutions, de gestion des habitats et des continuités écologiques, de gestion des espèces invasives. Ensuite elles valorisent le plan de réduction de ces pressions sur le milieu dans une démarche d’amélioration continue.

1.10.4 Engagements sociétaux²⁸

1.10.4.1 Impact territorial, économique et social

1.10.4.1.1 Emploi et développement régional

1.10.4.1.1.1 Redistribution du chiffre d’affaires

En M€	2014	2015	2016
Collaborateurs (salaires et charges)	105,3	108,5	113,5
Fournisseurs	257,0	248,2	258,1
Actionnaires (dividendes)	8,2	7,2	7,2
Etablissements financiers	14,0	12,0	10,7
Etat et collectivités	35,1	38,5	37,6
Sommes conservées par l’entreprise	25,1	46,5	51,2
Total du chiffre d’affaires	444,7	460,9	478,3

²⁸ Les engagements sociétaux du Groupe sont détaillés dans son Rapport Responsabilité Sociétale

1.10.4.1.1.2 Ancrage territorial

1.10.4.1.1.2.1 Résidence des salariés

% de l'effectif salarié	2014	2015	2016
Résidant < 50 km du lieu de travail	91	86	92

1.10.4.1.1.2.2 Fiscalité locale : contribution économique territoriale versée

	2014	2015	2016
En k€	5 958	5 044	6 276
En équivalent emplois locaux	124	115	143

1.10.4.1.1.3 Coopération avec établissements d'enseignement

1.10.4.1.1.3.1 Stagiaires accueillis pour une durée > 1 mois

En nombre	2014	2015	2016
Cadres	4	14	18
Non cadres	21	25	27
Total	25	39	45

1.10.4.1.1.3.2 Taxe d'apprentissage versée

Versements en k€	2014			2015			2016		
	C	NC	T	C	NC	T	C	NC	T
Implantation régionale	35	75	110	20	381	401	31	464	495
Implantation nationale	22	185	207	21	56	77	17	16	33
Total	57	260	317	41	437	478	48	480	528

C (cadre) NC (non-cadre) T (total)

1.10.4.1.1.3.3 Contributions à l'éducation et à l'enseignement

Le Groupe assure l'ouverture de ses sites aux clients, élus, riverains, associations et écoliers. Les visiteurs sont invités à découvrir les moyens mis en œuvre ainsi que les actions concrètes menées en vue de protéger la santé, l'environnement en général, et la biodiversité sur les sites de stockage en particulier, car situés en zones rurales, ce sont eux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, le Groupe développe quelques relations privilégiées avec des établissements d'enseignements supérieurs dans un cadre d'échanges industrie/universités.

1.10.4.1.2 Populations riveraines ou locales

Ayant une couverture nationale à travers des unités de traitement et de stockage dans diverses régions de France, Séché Environnement contribue au développement de ces zones tant par le recrutement local de la majorité de ses salariés (92] % habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail) que par la création d'emplois induits.

Le pouvoir d'achat des salariés permet d'alimenter les économies locales. Il en va de même pour le recours à la sous-traitance pour des activités éloignées du cœur de métier du Groupe (gardiennage, nettoyage, maintenance entre autres). A ces effets directs il convient de sommer les emplois induits, issus des prestations de transport, d'hôtellerie, de restauration auxquelles recourt



régulièrement le Groupe. La quantification de ces derniers reste délicate à effectuer.

En dernier lieu, le fait pour une région de disposer, dans sa zone d'influence, d'une unité de traitement de déchets, est un atout dans sa politique d'industrialisation : c'est un élément d'infrastructure indispensable au même titre que la viabilisation des terrains industriels, la disponibilité des utilités (énergie, eau, gaz industriel) ou les raccordements aux réseaux de communication.

1.10.4.2 Relations commerciales

1.10.4.2.1 Bonnes pratiques des affaires

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°3) précisent les instructions données par le Groupe :

« Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :

- *Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;*
- *A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;*
- *Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).*

Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :

- *Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;*
- *Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;*
- *La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.*

Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération ».

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

1.10.4.2.2 Sous-traitance et fournisseurs

En k€	2014	2015	2016
Total de la sous-traitance	89 474	88 420	92 713
% sous-traitance / chiffre d'affaires	20,5%	19,2 %	

1.10.4.2.3 Sécurité des consommateurs

Séché Environnement traite la dangerosité inhérente aux déchets qui lui sont confiés. Dans le cadre de l'économie circulaire, le Groupe est amené à commercialiser des matières premières secondaires. Celles-ci répondent aux caractéristiques pour l'obtention de la sortie du statut de déchet, à savoir qu'il s'agit d'un produit ou d'une substance qui a les caractéristiques suivantes :

- Utilisation courante à des fins spécifiques ;
- Existence d'un marché ;
- Exigences techniques aux fins spécifiques (cahier des charges précis) ;
- Respect de la législation et des normes applicables aux produits ;
- Absence d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine.

Concernant ce dernier point de prise en compte de la santé et de la sécurité du consommateur, Trédi et Speichim Processing ont signé en 2015 la charte mondiale « Responsive Care »²⁹ qui est un engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable.

1.10.4.3 Politique et mécénat

1.10.4.3.1 Environnemental

Séché Environnement est l'un des 18 signataires de la Charte du Comité Stratégique du Mécénat du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Séché Environnement centre sa politique de mécénat sur le cœur de son savoir-faire, la protection de l'environnement et de la biodiversité en particulier. Chaque action de mécénat a un lien avec un sujet d'actualité dans la vie du Groupe, et est une opportunité de prise de recul par rapport au quotidien de l'entreprise, pour constituer une phase de réflexion plus approfondie sur le contexte général de l'exercice de son activité.

A ce titre les quatre mécénats successifs avec le Muséum National d'Histoire Naturelle

- Rénovation des serres historiques du jardin des Plantes (2007 – 2020)
- Soutien à un programme de recherche sur la biodiversité marine en Bretagne (2009 – 2010)
- Aménagement du bassin des lamantins au Parc Zoologique de Paris (2013 – 2016)
- Rénovation du Musée de l'Homme (2015 – 2016)

constituent l'ossature du dispositif autour de laquelle se greffent d'autres opérations considérées comme « périphériques », car contribuant plutôt ponctuellement à des événements de structures associatives. Ces mécénats environnementaux s'inscrivent dans les axes 3 (levier dynamisant vers les parties prenantes), et plus particulièrement 4 (développer l'intérêt des personnes pour la préservation de la biodiversité à travers une démarche artistique ou culturelle) des engagements pris dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Le partage des échanges nés de ces partenariats avec l'ensemble du personnel du Groupe permet de satisfaire le second axe « être fédérateur en interne ». Il s'exerce par des mécénats de compétence, temps consacré par des salariés du Groupe à la réalisation de travaux/publications d'associations.

1.10.4.3.2 Culturel

Séché Environnement s'est donné pour objectif de promouvoir les modes de consommation durable au travers d'actions de mécénat porteuses d'exemplarité. C'est dans cet esprit que Trédi s'est engagé aux côtés du Festival des nuits de Fourvière pour habiller toutes les équipes du festival en tenues en

²⁹ The international council of chemical associations.

coton équitable, et soutenir le tri sélectif des déchets dans le cadre d'un mécénat culture/environnement. Depuis plusieurs années cette démarche permet à des collaborateurs du Groupe une découverte du monde du théâtre.

De même, le Groupe participe à des festivals de musique régionaux.

1.10.4.3.3 Scientifique

Séché Environnement soutient une thèse de doctorat à l'École des Mines de Nantes sur la thématique « Génie des procédés énergétiques et environnement – modélisation du traitement des fumées d'incinération par voie sèche par le biais d'une filtration sur média poreux associé à l'injection de sorbants ».

1.10.4.4 Relations avec les parties prenantes

1.10.4.4.1 Dialogue avec les parties prenantes

Séché Environnement a fait le choix d'adhérer au Global Compact des Nations Unies dès 2003 où il a atteint le niveau « advanced », puis de décliner ses dix engagements selon sa personnalité propre, ses métiers, ses contextes. Cela se traduit dans une Charte Développement durable (niveau corporate), des politiques QSSE (niveau des sites) et des Codes individuels de comportement et d'actions (niveau élémentaire du collaborateur).

Signataire en janvier 2015 des « Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes » à l'initiative du Comité 21 et sous l'égide du MEDDE, Séché Environnement envisage les enjeux de son dialogue avec ses parties prenantes sous un double angle :

- Stratégique : comme étant la compréhension des transformations de la Société et donc de ses marchés, en interaction permanente avec l'ensemble de son écosystème ;
- Opérationnel : basé sur son ancrage local et la mise en œuvre concrète de ses autorisations d'exploiter.

1.10.4.4.2 Enceintes de dialogue nationales ou supranationales

Séché Environnement développe son action dans une logique sinon de partenariat du moins de complémentarité avec les grandes organisations non gouvernementales (ONG) actives, en particulier dans le domaine de la défense environnementale et de la préservation de la santé :

- Professionnelles : UIC, FNADE, FEAD, SYPRED ...
- Environnementales : Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Entreprises pour l'environnement (EpE), France Nature Environnement (FNE) ...
- Sociétales : Comité 21, association Orée ...
- Scientifiques : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), réseau coopératif pour la recherche sur les déchets (RECORD) ...
- Force de propositions : MEDEF, cluster Eco Origin ...
- Financières : MiddleNext ...

1.10.4.4.3 Analyse des parties prenantes et de la matérialité des enjeux par le Comité 21

Par les relations qu'il entretient depuis quinze ans avec ses 450 adhérents répartis en quatre Collèges (entreprises, collectivités, associations et fondations, établissements d'enseignement, de formation et de recherche), le Comité 21 dispose à la fois de l'indépendance, des capacités relationnelles et de la légitimité indispensables à la conduite de démarches approfondies de dialogue avec les parties prenantes.

Le Comité 21, organisme reconnu en matière de concertation entre entreprise et parties prenantes, est intervenu par analyse documentaire et interview d'un panel de parties-prenantes de Séch  Environnement avec trois objectifs :

- Identifier d'éventuelles parties-prenantes ou enjeux qui auraient pu  tre omis
- Juger de la pertinence des r ponses apport es aux enjeux
- Conforter la communication extra-financ re de S ch  Environnement en la mati re, en particulier dans le cadre de l'application de l'article 225 du Code de Commerce.

1.10.4.4 Cartographie des parties prenantes et de leurs enjeux

La relation entre un industriel et son environnement, ses parties prenantes c'est- -dire toutes celles et tous ceux qui   un titre ou   un autre se sentent impact s (et non seulement qui sont impact s) par l'activit ,  volue d'une situation de « droit de savoir »   la notion droit de « droit de participer », ce qui se traduira en « pressions » que les parties prenantes peuvent exercer sur l'entreprise.

Les enjeux des parties prenantes ont  t  regroup s en quatre grandes th matiques :

- D veloppement  conomique
- Attentes sociales
- Int gration aux  cosyst mes locaux
- Symbiose soci tale.

Développement économique		
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la pérennité du Groupe par une croissance maîtrisée et rentable à long terme Fournir à ses clients un service global de valorisation et traitement de leurs déchets, dans le respect de l'ensemble des normes réglementaires, avec une sécurité, une traçabilité et une transparence qui s'expriment dans le respect quotidien des hommes et des milieux. 		
Principales parties prenantes concernées		
Clients	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Bon rapport qualité/prix du service rendu Conformité réglementaire Transparence sur les impacts environnementaux et sociaux
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Référencement comme fournisseur (achats responsables) Passation de marchés
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> Analystes des acheteurs (internes ou EcoVadis) Médiateur des Fournisseurs responsables Obs'AR
Communauté financière, actionnaires et assureurs	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Rentabilité et équilibre financier Conformité réglementaire Anticipation et maîtrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers Transparence sur la vie de l'entreprise
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Analyse, notation de l'éthique et de la responsabilité Investissements de fonds ISR Montant de la prime d'assurance
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> Agences de notation (VIGEO, EthiFinances ...) Analystes ISR des banquiers
Populations	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Création directe d'emplois Développement d'activités induites dans le bassin d'emploi
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité de l'entreprise pour de nouveaux salariés Soutien lors des demandes d'autorisation d'exploiter
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> Elus locaux CCI, Clusters (Eco Origin), Pôle Emploi ... Syndicats professionnels, MEDEF
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> Communication financière régulière Signature de la Charte des fournisseurs responsables Conformité aux réglementations en vigueur assurée par la cellule PROGRESS en lien avec les Administrations, organisation d'audits de sites Certifications : ISO 9001, 14001, 50001, OHSAS 18001 Transparence de fonctionnement (visites de sites, audits d'assureurs, enquêtes publiques...) Investissements dans la prévention des pollutions et les mesures et contrôles des sites 		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> Communications financières trimestrielles Taux de couverture de l'activité par des certifications Nombre de procès-verbaux pour atteinte à l'environnement Nombre de visites de sites Bilan des embauches, actions de formation, réception de stagiaires 		

Attentes sociales		
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser, dans le respect des diversités, l'épanouissement professionnel des collaborateurs du Groupe par une politique de recrutement et de formation adaptée Veiller aux conditions de sécurité et de santé des salariés à leur poste de travail 		
Principales parties prenantes concernées		
Salariés	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'emploi et conditions de travail Sécurité environnementale pour les sites et les personnes Transparence sur la vie de l'entreprise
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Premier vecteur de communication de proximité de l'entreprise, et donc de sa réputation Mouvements sociaux éventuels Attractivité à l'embauche et stabilité du personnel
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> Délégués du personnel et syndicaux Comités d'entreprise
Partenaires Sociaux	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Rentabilité et équilibre financier Conformité réglementaire Anticipation et maîtrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers Transparence sur la vie de l'entreprise
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Négociations sociales
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> Syndicats
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> Engagement de la direction et des différents niveaux de l'entreprise : charte développement durable, code de comportements et d'action, charte QSSE Dispositif de « droit d'alerte » du salarié Politique de formation y.c. sensibilisation lors de la publication des rapports de RSE Organisation de la sécurité sur les sites et gestion des accidents (retour d'expérience) 		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> Nombre et taux d'accident du travail (TF1 et TG) Absentéisme Analyse des formations (volume, objet, budget, personnel bénéficiaire ...) 		

Intégration aux écosystèmes locaux		
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et des milieux naturels, en prenant part à la réduction des gaz à effet de serre, et en œuvrant à la préservation des ressources naturelles, en particulier par des actions de valorisation énergétique des déchets Préserver les milieux biologiques, hydrogéologiques et physiques dans lesquels s'exerce l'activité du Groupe. 		
Principales parties prenantes concernées		
Riverains	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Transparence sur la vie de l'entreprise, informations sur les activités du groupe (syndrome NIMBY « Not in my back yard » il faut traiter les déchets, mais pas près de chez nous) Respect de la biodiversité locale et du paysage autour des sites Maîtrise des nuisances (bruit et respect de la qualité de l'air, des rejets d'eau ...)
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux «enquêtes publiques», lors des demandes d'autorisation d'exploiter Apport d'expertise à travers des ONG environnementales
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> Riverains, élus, ONG...
Parties prenantes silencieuses	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> Activité économique dans le respect et la protection de l'environnement Anticipation d'évolutions liées au changement climatique
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation ou disparition : danger pour la santé et la survie de l'Homme via ONG
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> De protection de la nature (Ligue pour la protection des oiseaux, France Nature Environnement ...) Associatives d'intérêt sociétal (Entreprises pour l'Environnement, association Orée, ...) Scientifiques (MNHN, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité ...)
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> Ecoute attentive des riverains pour connaître leurs réflexions et requêtes (M. ou Mme Voisinage) Dialogue avec les riverains pour un aménagement paysager du site et l'inclusion des activités dans les milieux naturels et les paysages Préservation des zones écologiques sensibles : recyclage des eaux, contrôles sur le rejet des eaux, limitation des activités dans ces zones protégées Inventaires de la faune et flore en lien avec les associations environnementales en lien avec les sciences participatives développées par le Muséum National d'Histoire Naturelle Adhésion reconnue par le MEDDE à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité Participation active aux travaux des associations et recherches scientifiques 		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> De richesse en biodiversité (inventaires faune et flore) Etudes d'impact visuel et d'intégration des sites au paysage Bilan énergie, gaz à effet de serre, consommations de matières premières et eau Nombre de manifestations en partenariats ou mécénats locaux 		

Symbiose sociétale		
Enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des relations de confiance avec l'ensemble du tissu économique et social en contact avec des sites agissant en toute transparence • Se positionner parmi les acteurs du développement économique et social des zones d'implantation (écologie industrielle territoriale) 		
Principales parties prenantes concernées		
Pouvoirs publics et administrations	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité réglementaire • Développement économique local
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir régalien • Délivrance des autorisations d'exploiter • Police de l'environnement
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Administrations dont MEDDE
ONG et associations	Attentes et/ou requêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la biodiversité, de l'air, des sols • Respect des réglementations en vigueur • Engagement et actions au-delà des réglementations
	Mode d'influence	<ul style="list-style-type: none"> • Alerte des médias et de l'opinion publique – • Prise de parole dans les enquêtes publiques
	Interlocuteurs représentatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Global Compact • Associatives d'intérêt sociétal (Entreprises pour l'Environnement, association Orée, Comité 21 ...) • De protection de la nature (Ligue pour la protection des oiseaux, France Nature Environnement ...)
Réponses apportées		
<ul style="list-style-type: none"> • Certifications ECOCERT "Management climat et biodiversité" • Conformité aux réglementations en vigueur (vérifié par audits internes et externes) • Organisation de visites de sites • Adhésion au Global Compact des Nations Unies • Adhésion aux programmes de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle • Adhésion à des organisations scientifiques (Ligue de Protection de Oiseaux), professionnelles (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement), associations de réflexion (Entreprises pour l'Environnement) par exemple • Mécénats liés à la biodiversité 		
Indicateurs et/ou suivi des attentes		
<ul style="list-style-type: none"> • 		

1.10.4.4.5 Communication réglementée

Les principaux sites du Groupe étant des établissements classés pour la protection de l'environnement, leur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter leur impose de réunir sous la houlette de l'administration, des commissions de suivi de sites. Ces CSS sont des instances de dialogue tripartites, entre l'industriel, les citoyens (riverains, associations, etc.) et l'administration. A l'occasion de la révision de certains de ces arrêtés préfectoraux, les dossiers complets d'impact sont tenus à la disposition des populations, un dialogue est engagé au quotidien, et des réunions publiques permettent de répondre aux questions des parties intéressées.

1.10.4.5 Loyauté des pratiques

1.10.4.5.1 Stratégies d'influence et représentation d'intérêts

Séché Environnement ne pratique pas d'actions isolées de lobbying. Le Groupe s'exprime à travers les structures professionnelles dont il est adhérent. La personne en charge est le Directeur des Affaires Publiques du Groupe, directement rattaché à la Direction Générale.

1.10.4.5.1.1 Représentations d'intérêts avec les parties-prenantes

Séché Environnement partage son expérience au sein de syndicats professionnels et de groupes de réflexion ayant une interaction avec ses activités. La grande technicité des sujets et la diversité de leurs zones d'influence impliquent une forte spécialisation.

Les sujets abordés sont de nature très technique et nécessitent l'intervention d'experts. L'objet de ces travaux est de décrypter cette complexité pour la rendre compréhensible à tous les interlocuteurs, de tous horizons, sans pour autant la travestir, pour leur permettre de se faire une opinion étayée et de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Ce travail est indispensable pour pouvoir communiquer de manière claire et informée auprès des décideurs pour établir un dialogue transparent et s'inscrivant dans la durée, en vue de réglementations futures qui favorisent la croissance durable dans un environnement préservé.

1.10.4.5.1.2 Une force de proposition et des prises de position publiques

Les évolutions des réglementations étant issues pour une large part de consultations entre les autorités nationales ou européennes, les représentants des professionnels du secteur de l'environnement participent à divers groupes de travail pour l'élaboration des textes futurs.

Tout en se faisant connaître et en défendant leurs positions auprès des pouvoirs publics et des élus, ces organisations professionnelles apportent au débat leur expertise et leurs connaissances techniques, et se positionnent comme forces de proposition, dans un esprit de transparence et de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes, dans une perspective de développement durable.

1.10.4.5.2 Actions pour prévenir toute forme de corruption

Les Codes de Comportements et d'actions remis à tous les salariés (point n°7) précisent les instructions données par le Groupe :

« Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel.»

Aucune mauvaise pratique n'a été décelée sur la période.

1.10.4.5.3 Actions pour prévenir toute forme de corruption

Le Groupe a mis en place un dispositif de droit d'alerte pour tout le personnel (point n°8 des Codes de Comportements et d'actions) :

« Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Directeur du Développement Durable.

Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ».